

Annexe 1 :
Figures illustratives du Chapitre I : Options, paragraphe 2, le
Milieu naturel et paragraphe 3, le paysage

Figure 1 : Zone d'intérêt écologique et zone de relations de grand intérêt écologique

Figure 2 : La berge d'un ruisseau et ses abords (d'après GIREA - VERNIERS 1995)

Figure 3 : Aménagement et gestion des berges et des abords des cours d'eau en zone rurale

Figure 4 : Gestion, aménagement des berges et leurs abords (2 cas)

Figure 5 : Aménagement et gestion des berges et des abords des cours d'eau en zone d'habitat

Figure 6 : Lisières uniformes

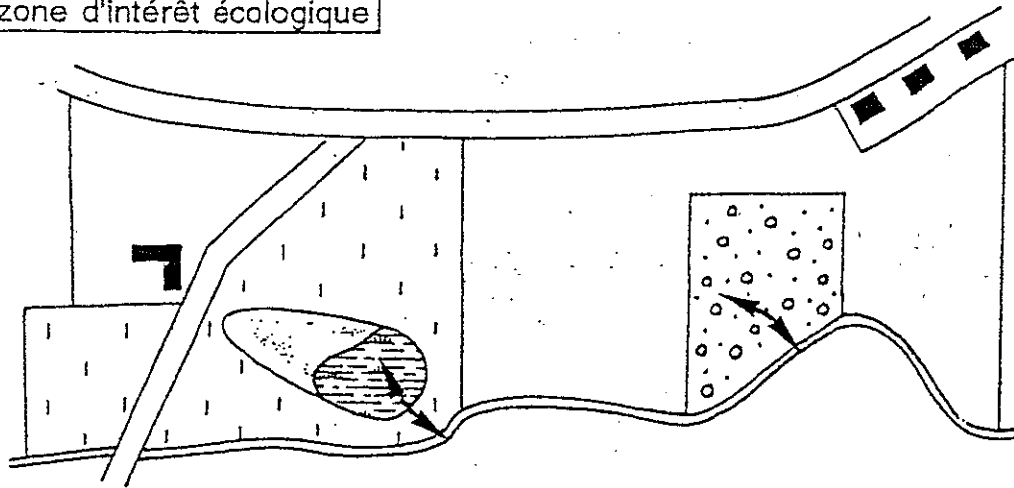
Figure 7 : Schématisation du paysage

Figure 8 : Principes d'aménagement des chemins de vallée
Vallée de la Lasne à Couture : situation existante

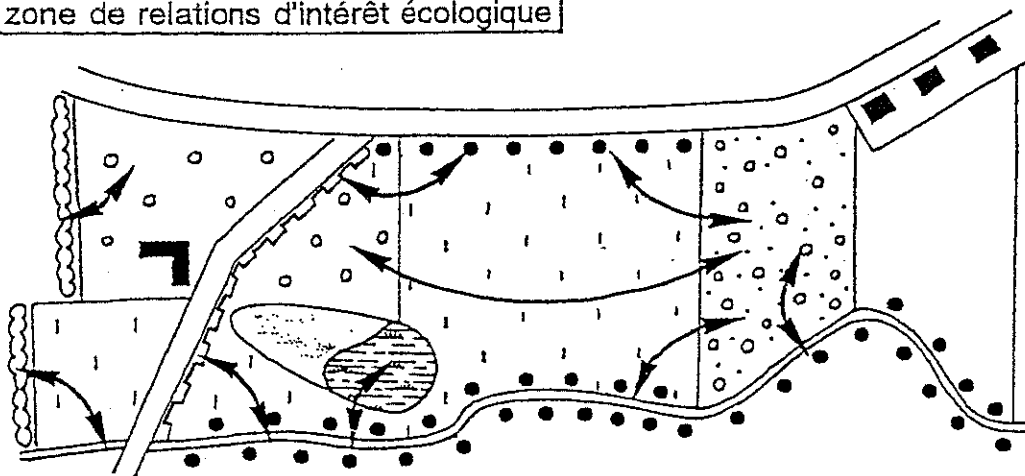
Figure 9 : Principes d'aménagement des chemins de vallée
Vallée de la Lasne à Couture : propositions d'aménagement

Figure 10 : Principes d'aménagement des chemins de vallée
Le pont sur la Lasne à Couture : situation existante et propositions d'aménagement

zone d'intérêt écologique



zone de relations d'intérêt écologique



légende :

— route, chemin agricole

□ zone cultivée

■ habitat

• • • arbres, alignements

□ vergers hautes-tiges

□ aulnaie, saulaie

~ haie basse taillée

~ haie haute

□ zone enherbée, prairie

~ cours d'eau + berges

~ pièce d'eau + roselière

↔ relations écologiques

zone de relations de grand intérêt écologique

Figure 1

Figure 2
La berge d'un ruisseau et ses abords
(d'après GIREA - VERNIERS 1995)

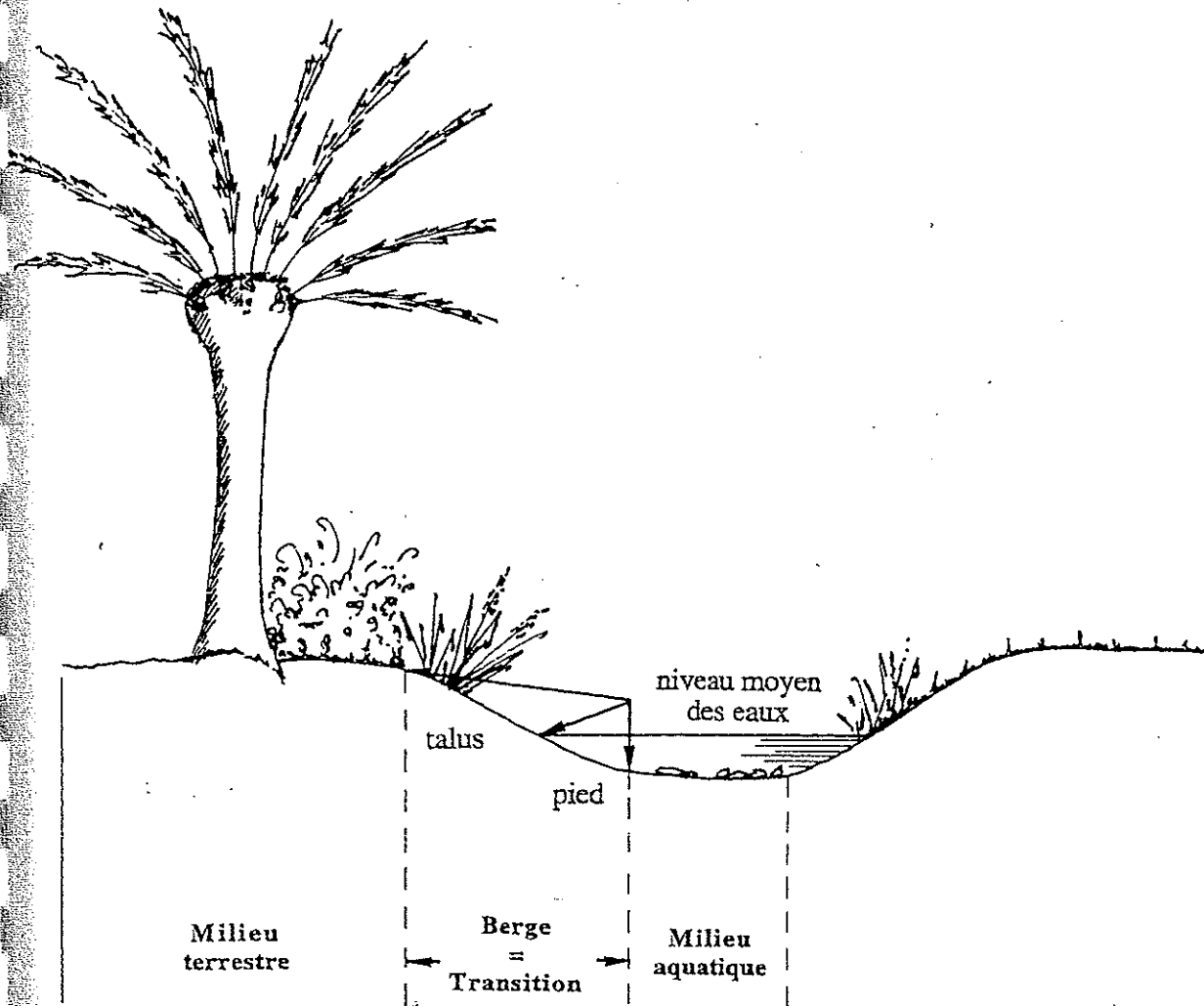
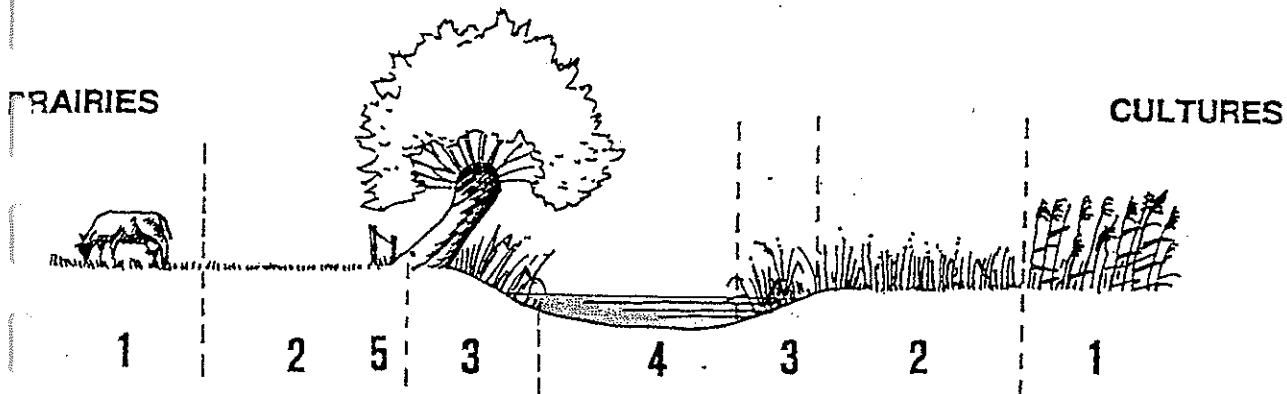


Figure 3
Aménagement et gestion des berges et des
Abords des cours d'eau en zone rurale



1. Prairies ou cultures exploitées classiquement.

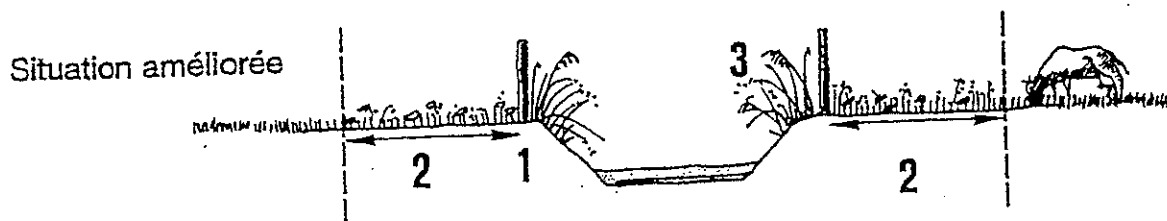
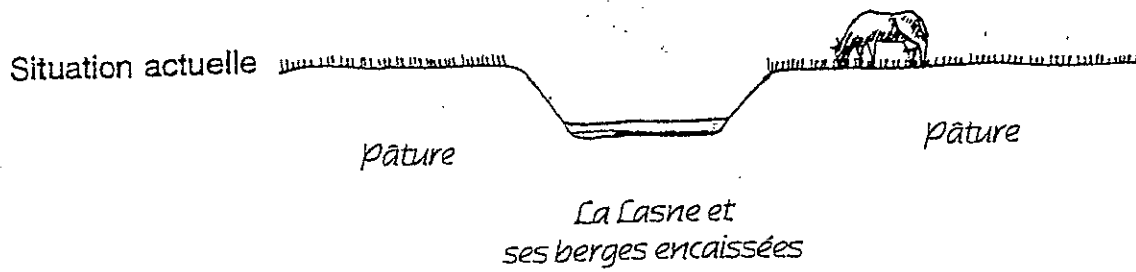
2. Prairies ou cultures exploitées avec des précautions particulières vis-à-vis de la berge et du cours d'eau (zone tampon = zone de protection)
La zone tampon peut être une jachère permanente, une zone de culture ou de prairie exploitée peu intensivement, localement une zone boisée ou embroussaillée.

Note: Le boisement de la zone de protection peut être contradictoire avec les préoccupations paysagères. On préférera dans de nombreux cas des plantations d'alignement simples ou doubles (saules idéalement ou peupliers).

3. Berge
Végétation naturelle : saules, aulnes, épilobes, graminées diverses, ronces, orties,...
4. Cours d'eau
5. Clôture

Figure 4
Gestion, aménagement des berges et leurs abords
(2 cas)

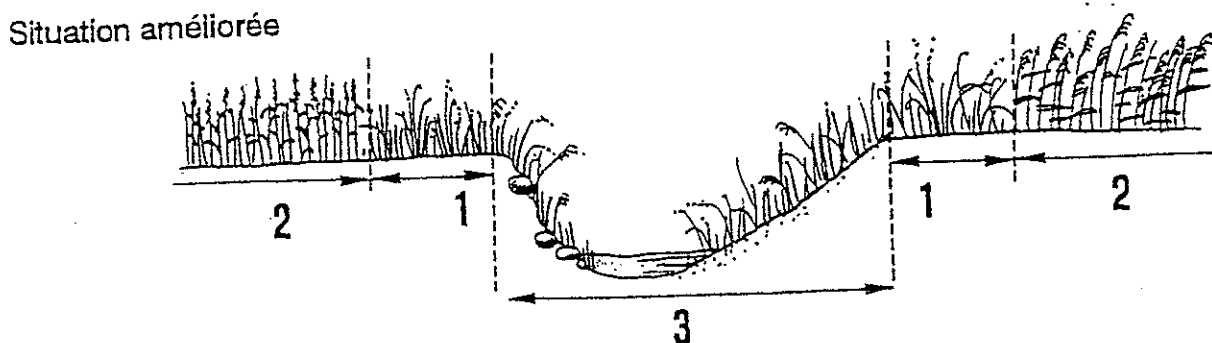
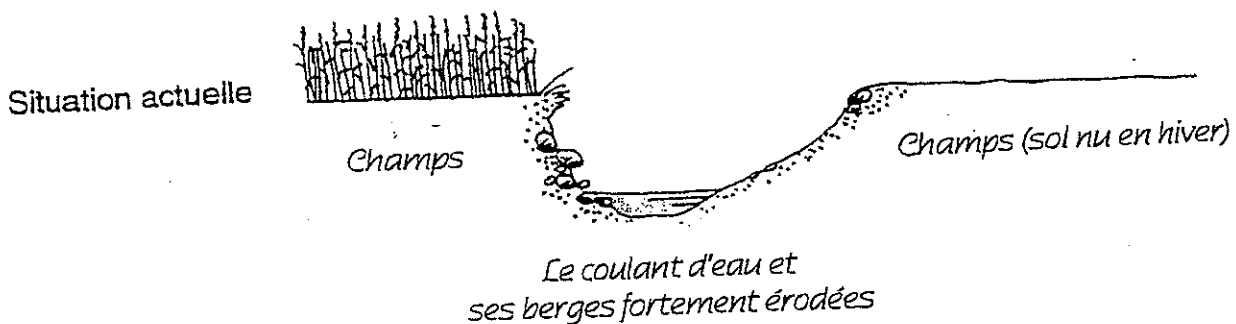
A. La Lasne dans les prairies en amont du pont de Couture, proposition



Aménagements à prévoir :

1. Installation de clôture à 1 m de la crête de la berge (application de la législation)
2. Ménager une bande sans fertilisation 8 à 16 m de large = zone de protection (application des mesures agri-environnementales)
3. Abandonner les berges au développement spontané de la végétation.

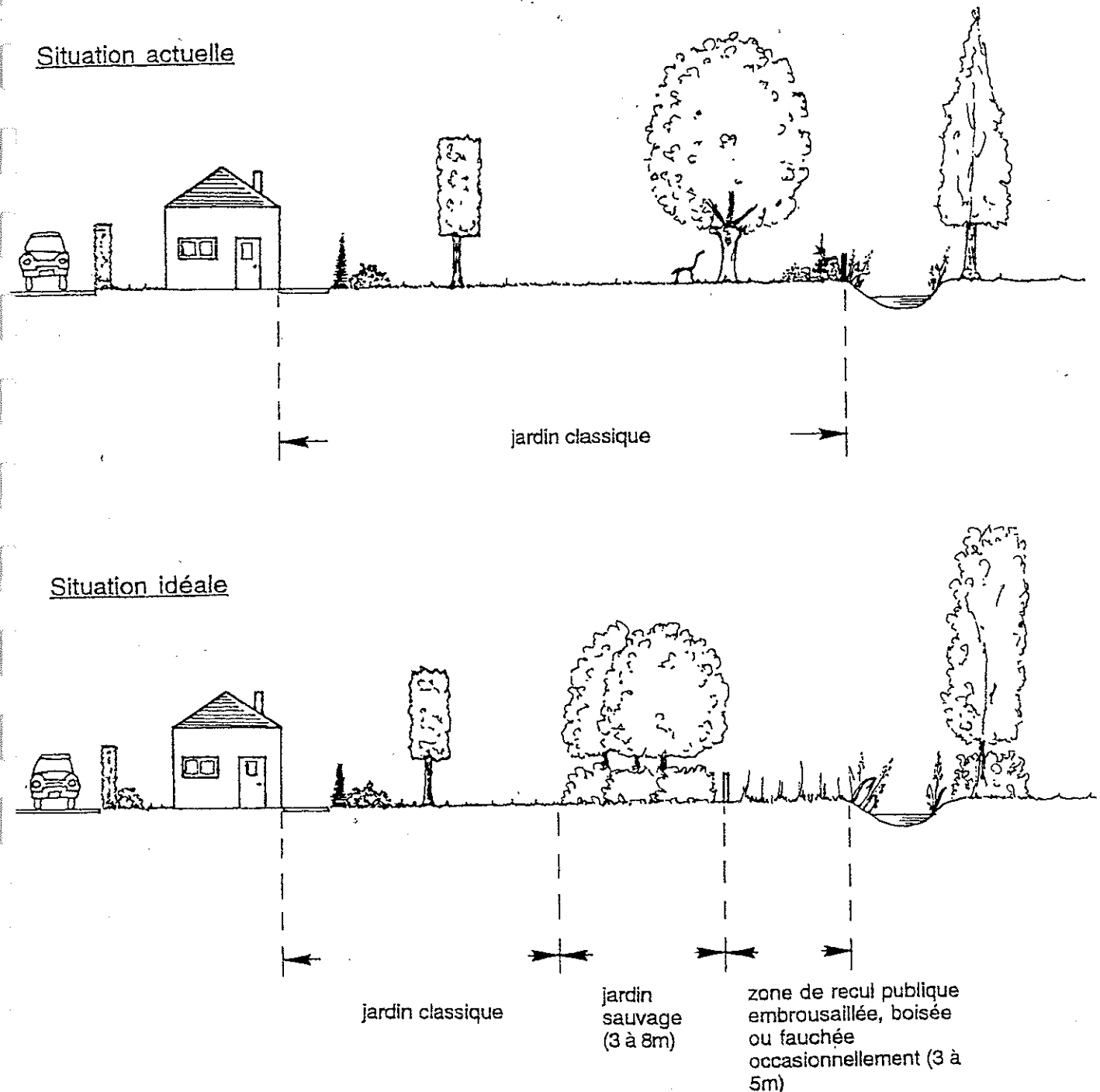
B. Le coulant d'eau en amont de Haute Ransbèche



Aménagements à prévoir :

1. Zone d'exploitation agricole peu intensive (jachère, bande enherbée,...) 8 à 16 m.
2. Zone d'exploitation classique
3. Zone de développement de la végétation naturelle

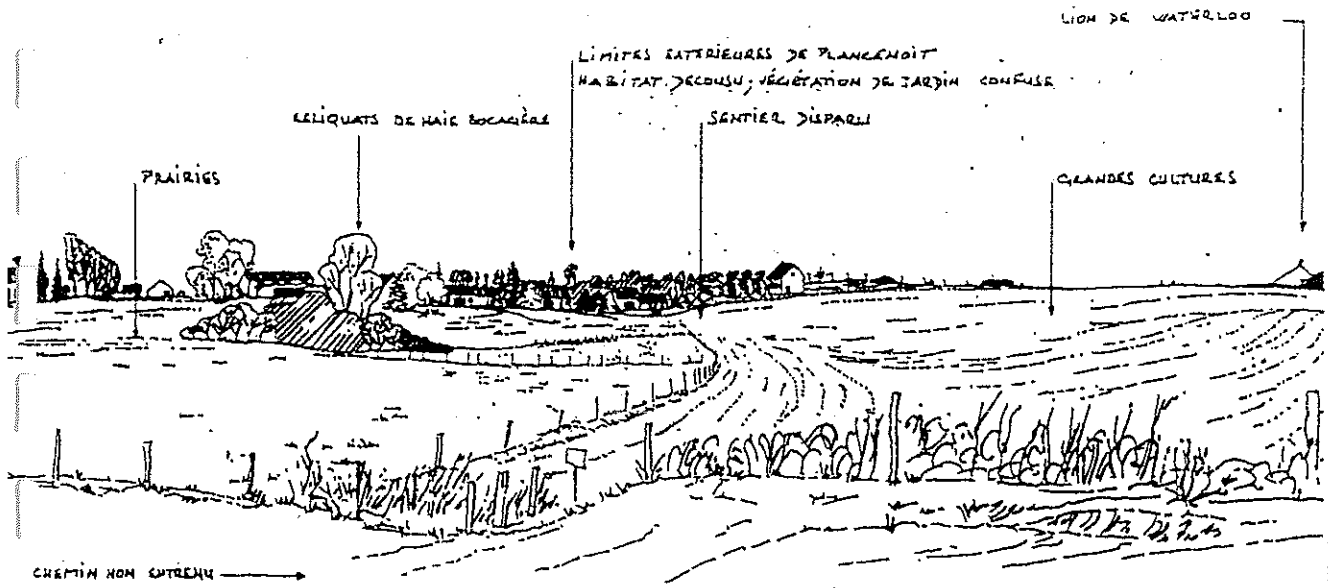
Figure 5
Aménagement et gestion des berges et des abords
des cours d'eau en zone d'habitat



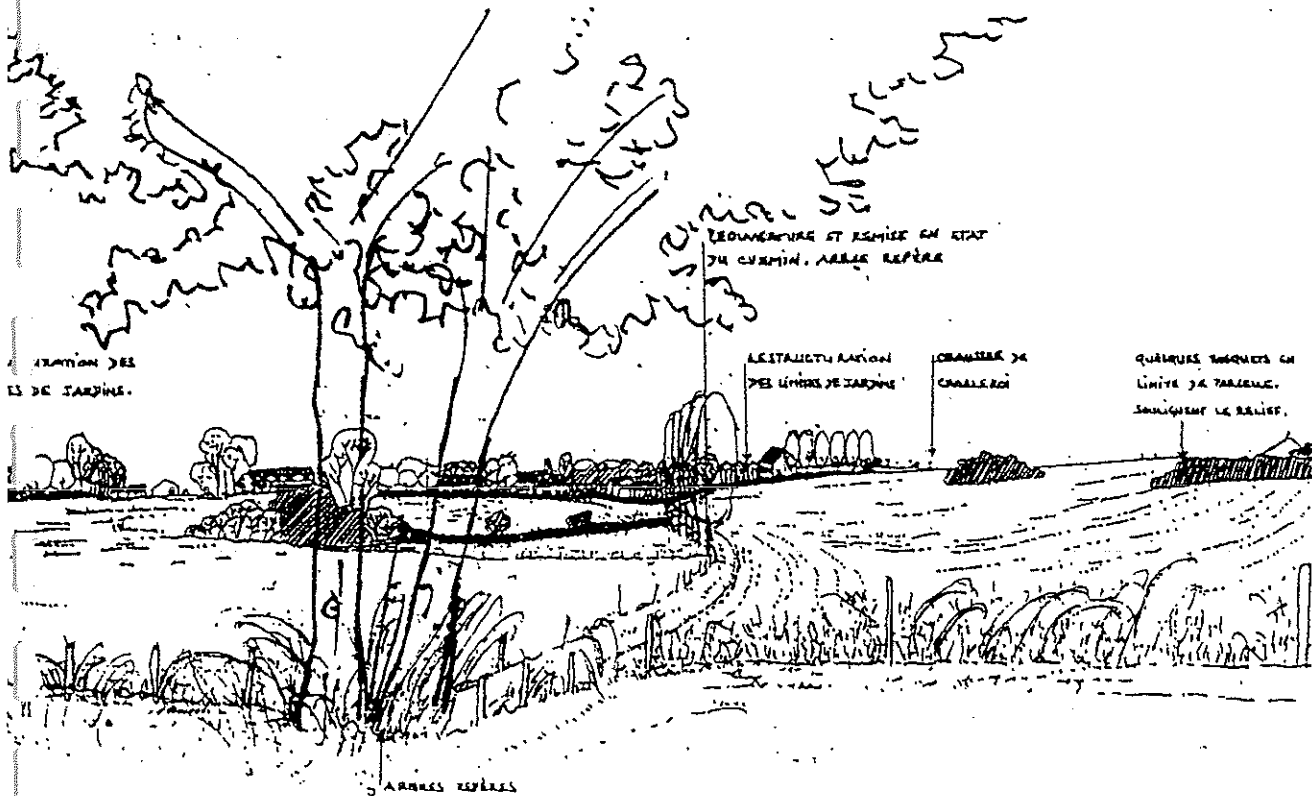
Note:

- Le jardin sauvage est une partie du terrain privé où la végétation spontanée est laissée au maximum à son évolution naturelle. Les interventions d'entretien ou autres y sont donc minimales.
- Le schéma reprend à la fois la zone de jardin sauvage et la zone de recul. L'une des deux suffit pour avoir un effet très intéressant sur la fonction écologique de refuge et de zone de liaison du cours d'eau

Figure 6
Lisières uniformes

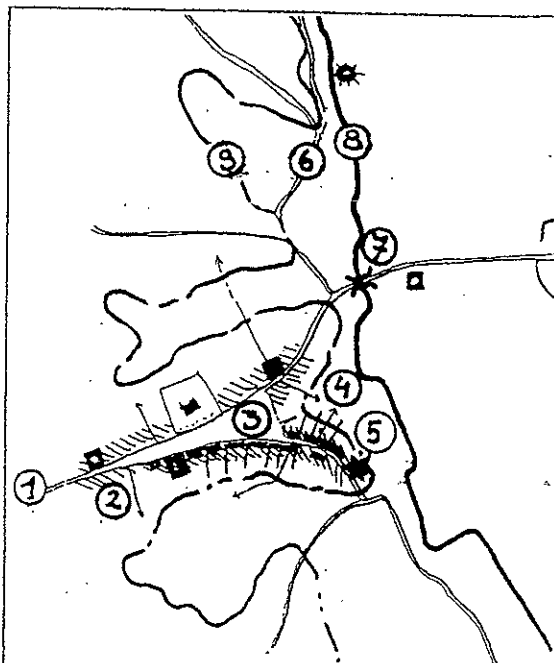
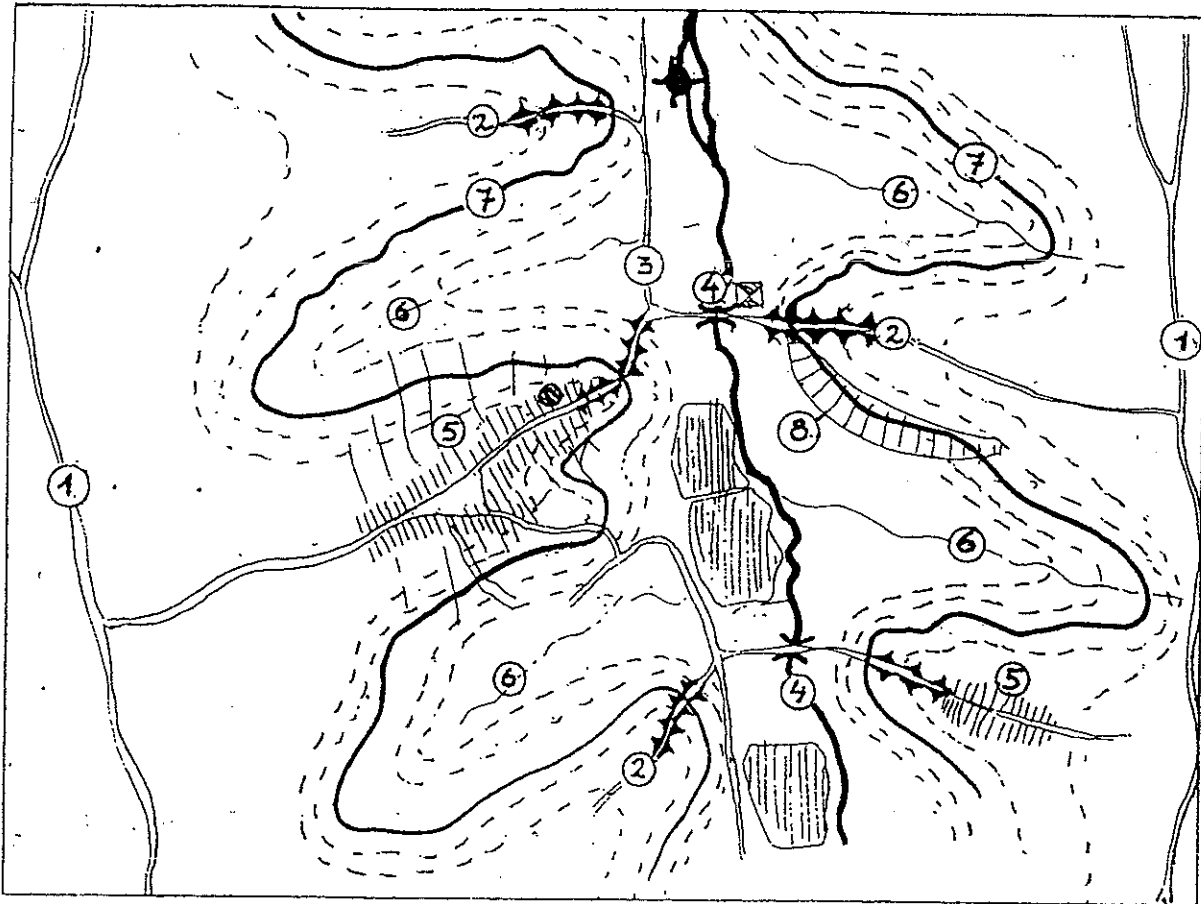


SAGE DE PLATEAU. LIMITE D'HABITAT
SITUATION EXISTANTE



SAGE DE PLATEAU. LIMITE D'HABITAT
ILLUSTRATION DE PRINCIPES D'AMÉLIORATION

Figure 7
Schématisation du paysage



SCHEMATISATION DU PAYSAGE

(En haut) La typologie des vues établies lors de l'Inventaire, la typologie des chemins et le relief coïncident de manière rigoureuse, ce qui autorise cette représentation idéalisée du paysage de la région de Lasne.

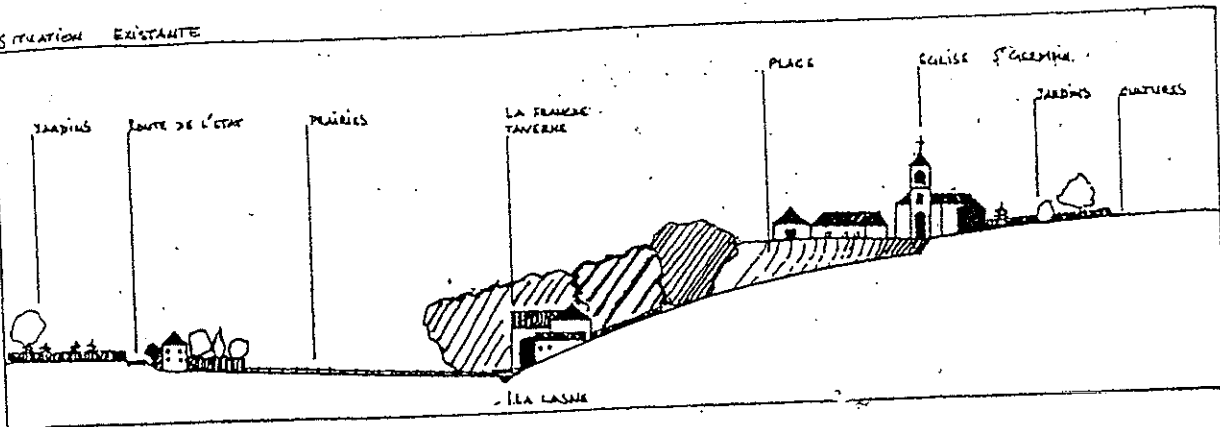
① Chemins sur ligne de crête principale ② chemins sur ligne de crêtes secondaires, avec talus fréquents ③ chemin de vallée en léger surplomb des zones ④ passage des ponts ⑤ position des villages « perchés » ⑥ vallons secondaires isolés ⑦ axe approximatif des zones de pente > 10% séparant vallées et sommets ⑧ « tienne » ou grands talus boisé de pente >> 10% dans l'angle de vallées secondaires.

(En bas) Schématisation du site d'Ohain

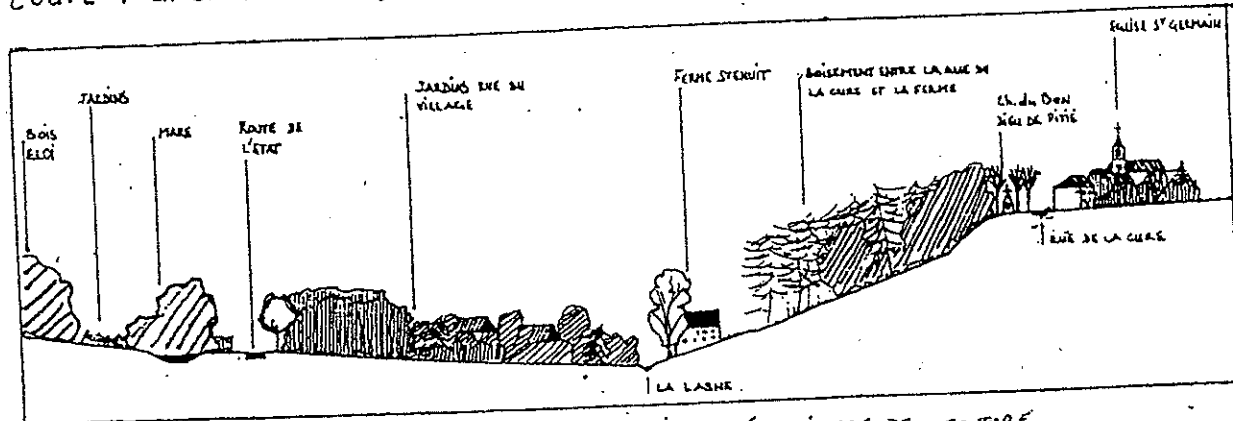
① vers ch. de crête (Messenger) ② Try-Bara: chemin de crête secondaire ③ place: division en deux crêtes secondaires (sources au creux) ④ sentiers et parcellaire en peigne, descendant le relief ⑤ promontoire (église St-Etienne) ⑥ chemin de vallée ⑦ pont de la route de l'Etat ⑧ Le Smohain ⑨ axe approximatif des zones de pente de plus de 10% séparant vallées et sommets.

Figure 8
Principes d'aménagement des chemins de vallée
Vallée de la Lasne à Couture : situation existante

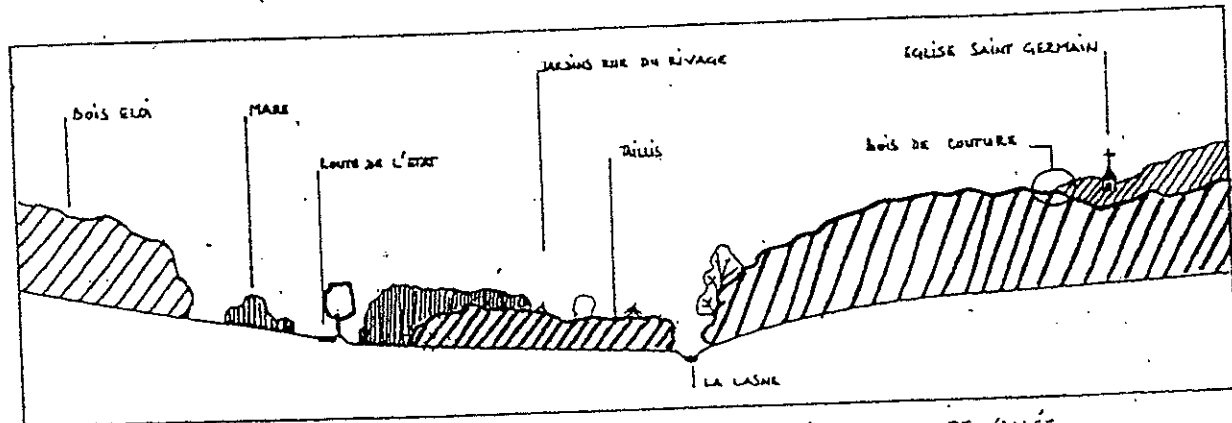
SITUATION EXISTANTE



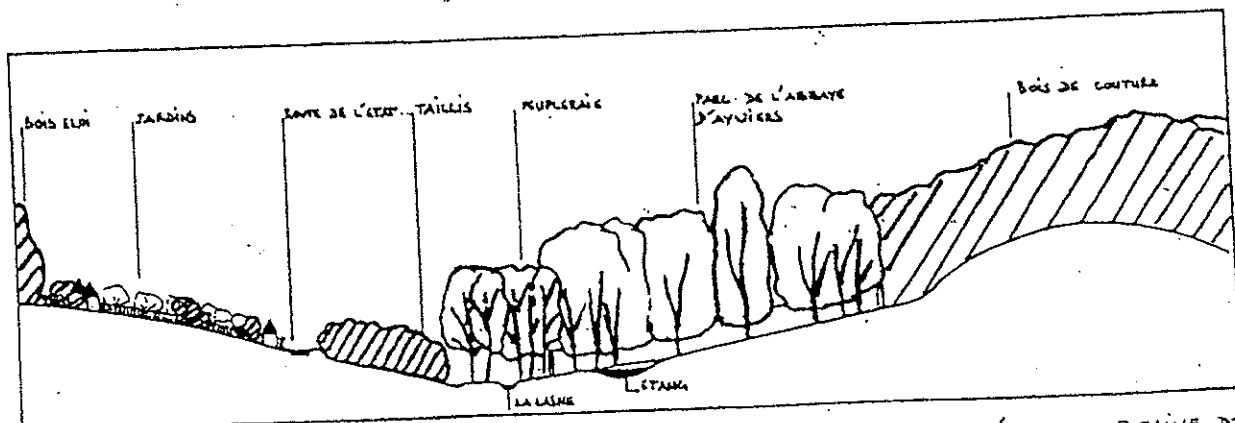
COUPE 1 EN SUIVANT LA RUE DU VILLAGE



COUPE 2 A TRAVERS LE COULOIR DE PRAIRIES DU BOIS ELOI JUSQU'AU VILLAGE DE COUTURE



COUPE 3 DU BOIS ELOI AU BOIS DE COUTURE A TRAVERS LES MASSIFS DE FOND DE VALLÉE.

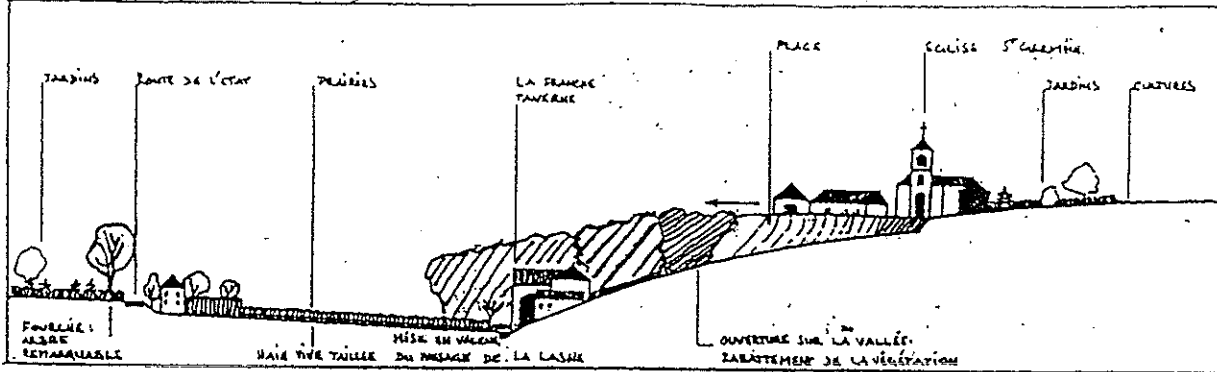


COUPE 4. DU BOIS ELOI AU BOIS DE COUTURE A TRAVERS LES PLANTATIONS DE FOND DE VALLÉE ET LE DOMAINE DE L'ABBAYE

Figure-9

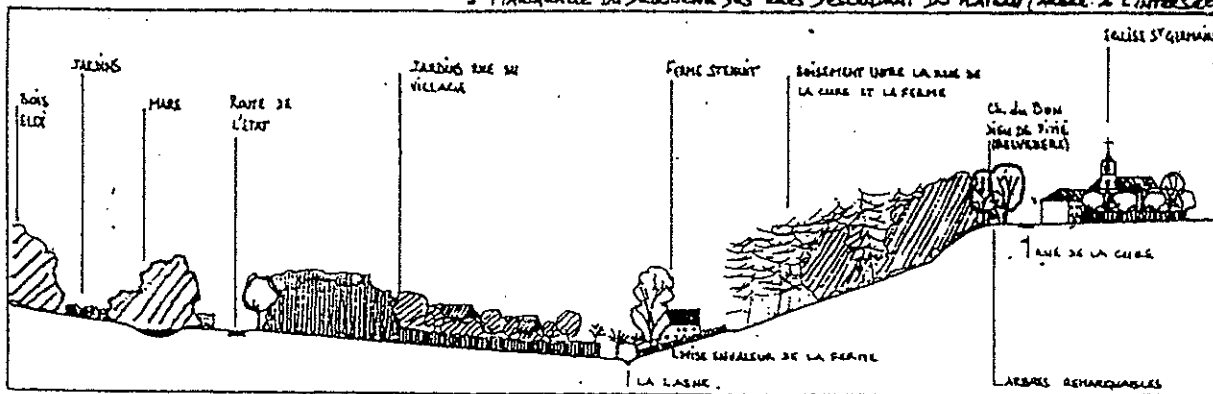
Principes d'aménagement des chemins de vallée
Vallée de la Lasse à Couture : propositions d'aménagement

ILLUSTRATION DE PRINCIPES D'AMELIORATION.



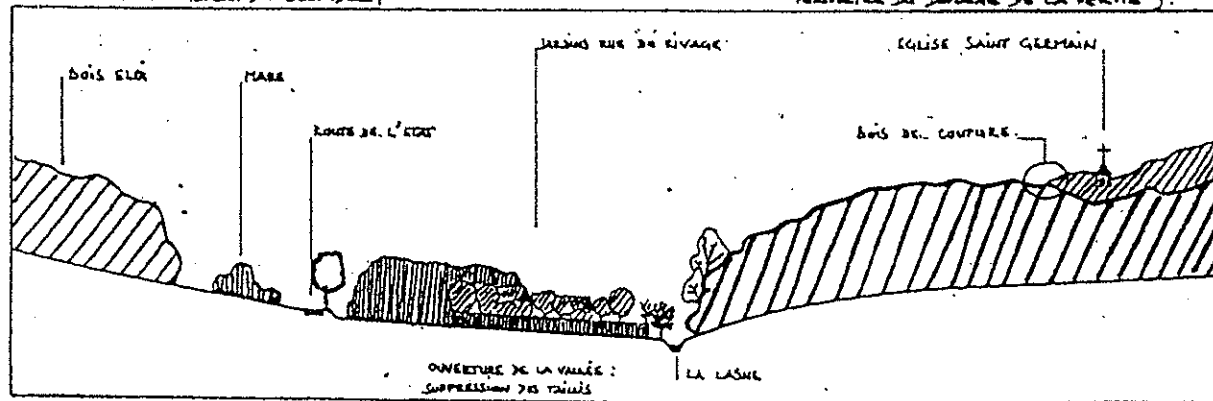
COUPE 1 EN SUIVANT LA RUE DU VILLAGE

- MENAGER LES POINTS DE VUE SUR LA VALLEE
- TRAITEMENT DES BORDS DE ROUTE
- MARQUAGE DU DEBOUCHE DES RUES DESCENDANT DU PLATEAU (ARBRE A L'INTERSECTION)



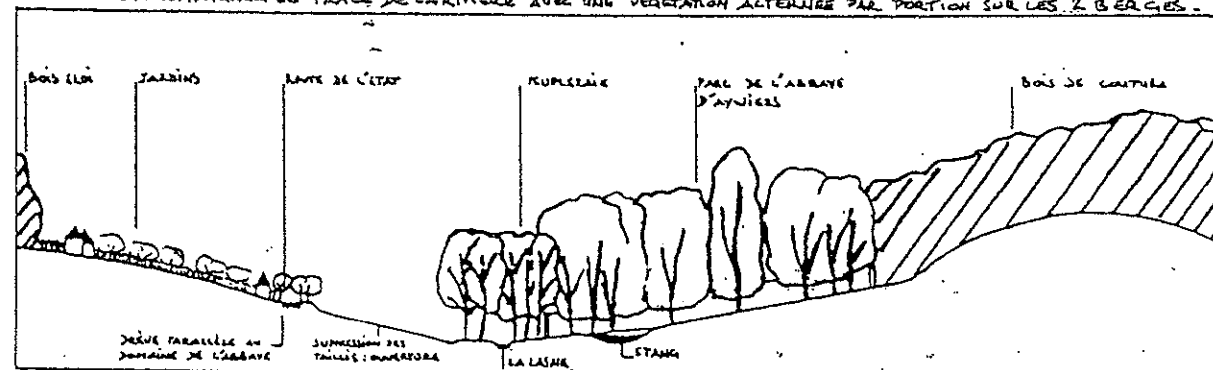
COUPE 2 A TRAVERS LE COULOIR DE PRAIRIES

- STRUCTURER LES ESPACES D'HABITATION AVEC UNE VEGETATION PRISE DANS LE VOCABULAIRE RURAL LOCAL (FONDS DE JARDINS; PERIMETRE DU DOMAINE DE LA FERME)
- AMENAGEMENT DU BELVEDERE



COUPE 3 A TRAVERS LES PASSIS DE FOND DE VALLEE

- STRUCTURER LES ESPACES D'HABITATION (VOIR CI-DESSUS)
- ACCOMPAGNER LE TRACÉ DE LA RIVIERE AVEC UNE VEGETATION ALTERNÉE PAR PORTION SUR LES 2 BERGES



COUPE 4 DU BOIS ELIX AU BOIS DE COUTURE A TRAVERS LES PLANTATIONS DE FOND DE VALLEE ET LE DOMAINE DE L'ABBAVE

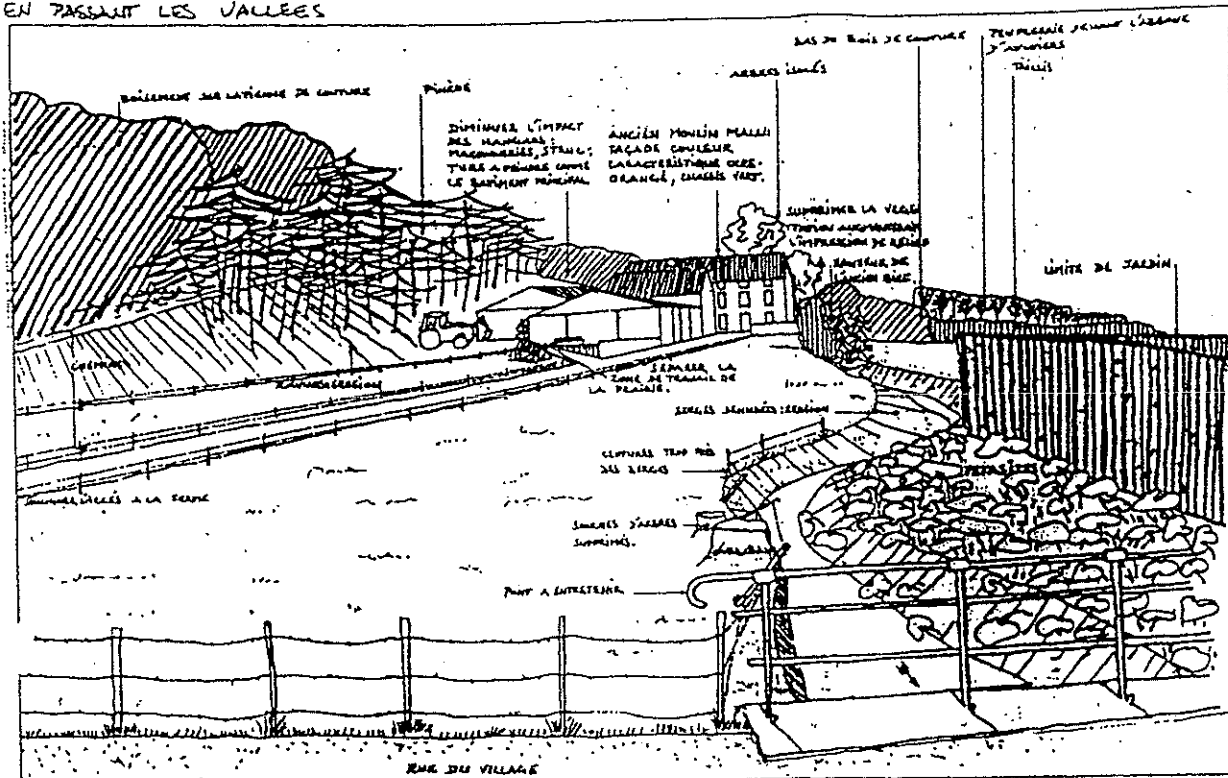
- STRUCTURER LES FONDS DE JARDINS
- OUVRIR LE FOND DE VALLEE (SUPPRESSION DES TAILLIS)
- SIGNALER LE DOMAINE DE L'ABBAVE PAR UNE TRÈVE PARALLÈLE ROUTE DE L'ETAT

Figure 10

Principes d'aménagement des chemins de vallée.

Le pont sur la Lasne à Couture : situation existante et propositions d'aménagement

EN PASSANT LES VALLÉES



PASSAGE DE LA LASNE EN DESCENDANT LA RUE DU VILLAGE A COUTURE - SITUATION EXISTANTE.
 • RIVIÈRE PEU PRÉSENTE
 • BERGES DESTABILISÉES PAR LA DISTRACTION DE LA VÉGÉTATION DES BERGES; PAR CALÉE DU BÉTAIL A LA RIVIÈRE
 • ESTAC DE TRAVAIL AUX ABORDS DE LA FERME.

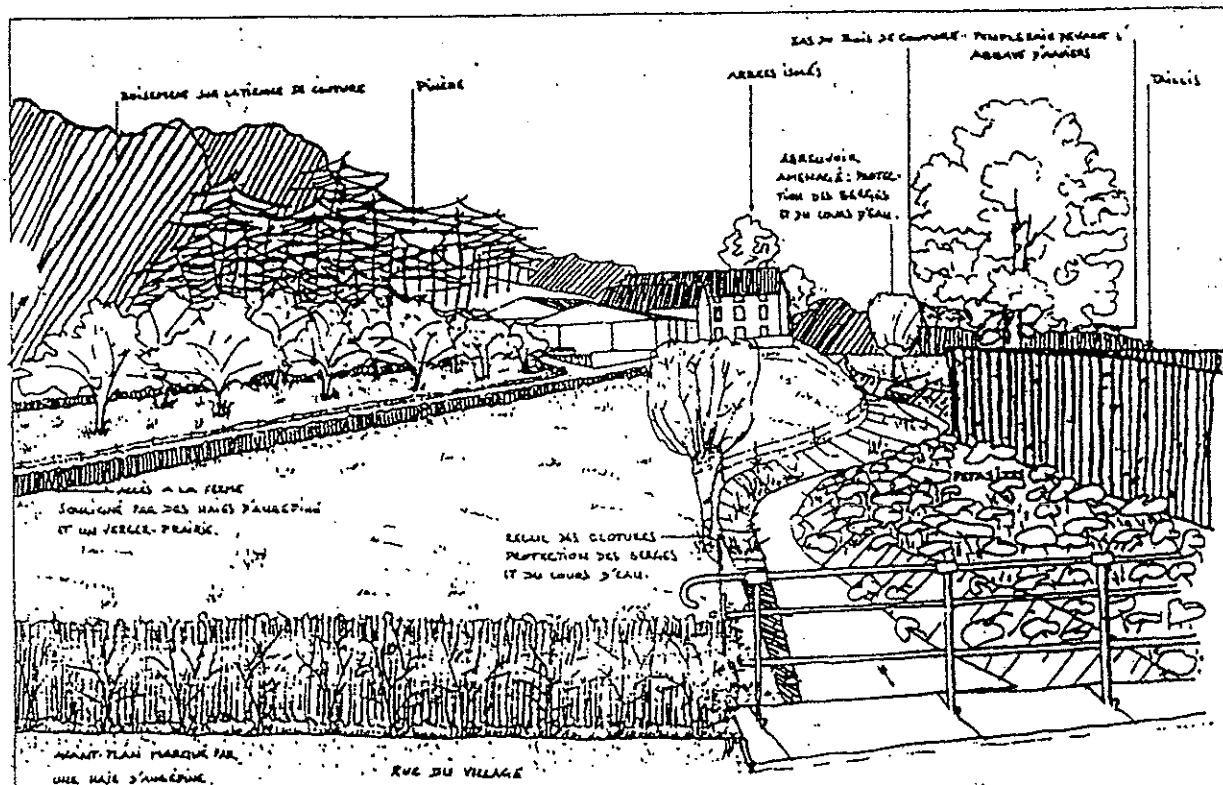


ILLUSTRATION DE PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT:
 • TRAITEMENT DES ÉLÉMENTS DU PAYSANAGE (PONT, CHAPELLE, ÉCLAIRAGE...) • SOULIGNER LE PAYSANAGE;
 • DOMAINE DE LA FERME (ARBRISSEMENTS, VÉGÉTATION DE PROXIMITÉ) • PROTECTION DES BERGES (RELEVÉ DES CLOTURES A
 DES BERGES, VÉGÉTATION HERBACÉE ET SAULXS TÊTARDS, ARBRISSEMENTS ANCIENS).

Annexe 2 :
Etude et figures illustratives des zones inondables reprises au
Schéma d'affectation,

ANNEXES

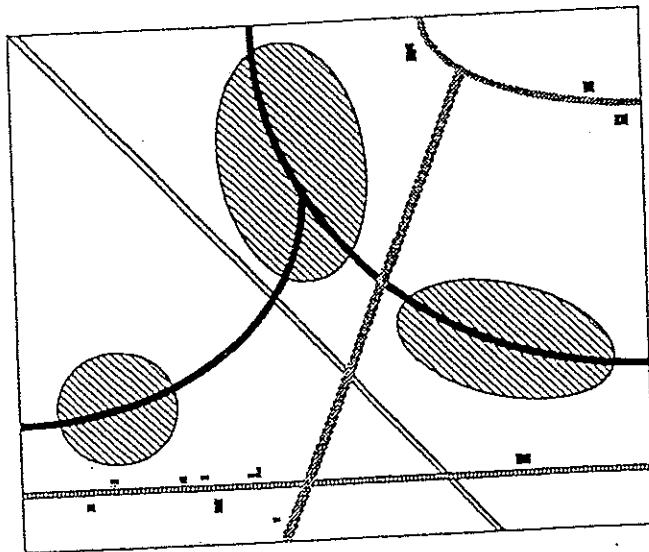
1. Figures illustratives du Chapitre I : Options, paragraphe 2, le milieu naturel et paragraphe 3, le paysage,
2. Etude et figures illustratives des zones inondables reprises au Schéma d'affectation,
3. Liste des arbres remarquables.
4. Modifications apportées suite à l'enquête publique.

Expl. COOPRACH.

Le contrat de rivière de la vallée de la Dyle

Cahier n°2 : aspects quantitatifs

Répertoire des zones inondées de la vallée de la Dyle



Mars 1995



Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon - Centre culturel du Brabant wallon
Rue Belotte, 3 - Court-St-Etienne - tél.: 010/61.57.77 - fax.: 010/61.57.42

1. Introduction

L'état des lieux dressé dans le cadre du contrat de rivière de la vallée de la Dyle se devait d'aborder les aspects dits "quantitatifs" des rivières et de leurs abords. Derrière cette terminologie se concentre un ensemble d'éléments qui se rapportent pour la plupart à l'hydrologie de la rivière et à ce qui l'influence (pluviométrie, notion de débit, etc.). Pour notre part, il n'a pas été possible -et ce en regard du temps et des moyens dévolus à cette étape du travail- de nous lancer dans des investigations lourdes et onéreuses. Il a ainsi été décidé de réaliser un répertoire des zones inondées de la vallée de la Dyle. C'est la présentation des données récoltées et de leur cartographie qui est proposée dans ce deuxième cahier.

2. Contexte et finalités

Un des enjeux de cette étape du travail a été d'appréhender la notion de "zone inondée". Il s'agit en l'occurrence d'un type de zone directement engagé dans la définition du lit majeur du cours d'eau. Le lit majeur, quant à lui, reste une notion extrêmement complexe tant les fonctions et usages qu'il doit intégrer restent nombreux et conflictuels.

En optant pour cette approche, nous avons abordé le thème de l'hydrologie des rivières en nous attachant aux effets de celle-ci, mais dans un premier temps en termes d'espace d'occupation des fonds de vallée. Afin d'aborder cette facette de façon pragmatique, nous proposons un point de vue d'"aménageur".

3. Méthodologie

3.1. La zone inondée : définition

Les différentes discussions qui ont eu lieu dans les comités accompagnant le projet ont mis l'accent sur la difficulté de donner à la notion de "zone inondée" une définition claire et précise, et surtout une définition qui pouvait rencontrer un accord unanime des participants. Les débats ont également porté sur les subtiles différences distinguant les zones inondées et les zones inondables.

Dans ce répertoire nous avons identifié les zones connues dans la vallée de la Dyle comme étant périodiquement inondées, c'est-à-dire sous eau suite à un débordement de cours d'eau, un ruissellement ou une remontée de nappe superficielle. Nous distinguerons principalement deux types de zones : d'une part les zones posant problèmes aux habitations riveraines (type I.) et d'autre part les zones n'impliquant pas directement les riverains (type II.).

La zone inondable est quant à elle considérée comme une zone susceptible d'être inondée soit de façon naturelle, soit en raison d'un aménagement. Ces zones ne sont pas directement identifiées dans ce répertoire; il serait utile dans un second temps d'envisager un travail de prospection de celles-ci.

3.2. La méthode d'investigation

Si une zone inondée est bien circonscrite à un instant donné, elle ne le reste que sur un laps de temps relativement court. C'est donc en faisant appel à ce que certains qualifient de "mémoire collective" qu'il est apparu envisageable de les répertorier pour la vallée de la Dyle. Notons que cet inventaire à ce jour n'avait jamais été compilé.

C'est vers les membres des services des travaux communaux que s'est tournée la cellule de coordination avec pour objet la réalisation de cet inventaire. Un questionnaire leur était adressé pour tenter d'évaluer l'état de la situation au niveau de leur commune. Les commissaires voyers du service technique voyer provincial, par leur bonne connaissance du terrain, ont souvent pu compléter ces informations. Dans d'autres cas de figure, ce sont des personnes issues d'associations qui ont fourni les renseignements. Que soient ici remerciées les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

3.3. Les données récoltées

Les données récoltées par le biais de cette méthodologie se caractérisent par leur hétérogénéité. En effet, quand on fait appel à plusieurs personnes, chacune d'elles se donne une définition personnelle de ce qu'est une zone inondée. C'est cette multitude d'approches qui peut expliquer le défaut d'homogénéité des données. Illustrons cette proposition par l'exemple suivant : certaines personnes perçoivent les fonds de vallée comme étant en grande partie inondés (se rapprochant par là de la notion de zone inondable) tandis que d'autres ne considèrent les problèmes liés aux inondations que comme ponctuels et peu récurrents. Cette hétérogénéité s'explique également par les caractéristiques naturelles propres à chaque vallée.

Afin que les informations récoltées soient traitées de manière rationnelle, il a été décidé de les informatiser telles quelles dans une banque de données, et ce en dépit du fait qu'elles soient peut-être incomplètes. C'est seulement dans un second temps qu'il sera envisageable de les affiner.

3.4. Les données informatisées

Les différents renseignements repris dans cette banque de données sont les suivants :

- la **vallée** se réfère au sous-bassin versant dans lequel l'inondation a été constatée;
- le **nom du cours d'eau** est repris, même si dans certains cas l'inondation n'est pas directement liée à un débordement de celui-ci mais plutôt à un effet de ruissellement;
- la **commune** concernée est signalée en même temps que certaines **localisations** (localité, lieu-dit, rue,...).

Chaque fiche comporte un **code**. Celui-ci se compose d'un chiffre romain se référant à la vallée concernée ainsi qu'un chiffre arabe se rapportant à la zone

proprement dite. A chaque zone identifiée est associée une fiche sur laquelle mention est faite du code que l'on retrouve sur la cartographie jointe. Les zones sont répertoriées par vallée de l'amont à l'aval en tenant compte des affluents concernés. Un **nouveau code** est également prévu pour permettre d'intercaler les éventuelles zones omises ou nouvelles.

La **superficie** de chaque zone est estimée. Cette information est cependant à considérer avec précaution. Elle est souvent approximative et ne reflète pas forcément la réalité, laquelle reste difficile à appréhender tant la superficie d'une même zone peut varier (en fonction bien évidemment des périodes d'inondation). Il serait judicieux de compléter cet aspect de ces choses par d'autres informations afin par exemple que soit estimée l'amplitude maximum de l'inondation; la délimitation de chaque zone n'en serait ainsi que plus précise.

La **fréquence** est une donnée primordiale lorsque cette problématique est abordée; elle est en effet un des éléments qui permet de juger du degré d'urgence à octroyer au traitement du problème, et ceci principalement dans une optique de gestion hydraulique de la rivière. Dans de nombreux cas, la fréquence n'a malheureusement pas été précisée. Nous attendons dès lors les compléments adéquats.

Nous avons déjà souligné la difficulté de caractériser une zone inondée. Afin de mieux cerner ce concept, on distinguera différents types de zones. Proposer une typologie de ces zones peut se faire selon différents critères : causes de l'inondation, nature du site considéré, récurrence, etc. Les données étant incomplètes pour la plupart des zones, il était bien difficile d'envisager ce type de distinction. Nous nous sommes donc contentés, dans un premier temps, d'analyser les conséquences de ces inondations en terme de nuisances pour les riverains.

Le **type I** : dans cette première catégorie se retrouvent les zones susceptibles de poser problèmes aux habitations; elles appellent une réponse en termes de gestion hydraulique des rivières. Les problèmes constatés dans ces zones sont parfois ponctuels et de faible importance; ils sont dans ce cas le plus souvent accidentels. Ils sont parfois, au contraire, récurrents et fort dommageables, et appellent dès lors des réponses d'un ordre différent qui se traduisent, dans la plupart des cas, par la construction d'un bassin de retenue d'un type ou l'autre.

Le **type II** quant à lui répertorie les zones inondées qui ne posent pas de problèmes en matière d'habitat. On retrouve dans cette catégorie de nombreuses zones qui sont naturellement inondées mais aussi -en nombre restreint- des zones issues de mauvais aménagements. Elles participent pour la plupart à cette fameuse notion de fond de vallée.

Les **causes** des inondation sont multiples. Elles sont dans un premier temps naturelles : le climat de la région, l'intensité des pluies, la saturation des sols et leur capacité d'infiltration, etc. L'effet combiné de ces paramètres peut se traduire par des débordements de cours d'eau, des ruissellements ou des

remontées de nappes. Les inondations sont de plus souvent accentuées par les activités humaines. Citons pour l'exemple¹ :

- le drainage superficiel ou souterrain;
- la déforestation ou son inverse;
- le captages de nappes;
- la création de barrages;
- la modification des pratiques agricoles sur le bassin versant;
- l'entretien des cours d'eau;
- l'urbanisation (imperméabilisation des surfaces et/ou accélération du ruissellement);
- etc.

Mais le plus important reste de savoir si, pour une inondation donnée, les effets produits sont significatifs ou non. Notre état des lieux n'a pas abordé cette question puisque seul le résultat de l'inondation est évoqué. Il convient ainsi d'utiliser avec précaution les données récoltées afin d'éviter de donner aux phénomènes observés des explications simplistes qui pourraient avoir des conséquences néfastes quant aux solutions préconisées.

Nous nous sommes donc contentés, pour expliquer les phénomènes, de tenter de savoir si l'inondation était due à un débordement de la rivière, à un ruissellement en provenance des plateaux, ou dans certains cas à des freins à l'écoulement. Les remontées de nappes superficielles sont quant à elles plus difficiles à évaluer.

Cerner les caractéristiques du site était également important. La **situation de droit** est ainsi relevée; elle fait référence à l'affectation prévue au plan de secteur.

L'**occupation** du site est parfois précisée. Elle permet éventuellement de mieux comprendre les phénomènes.

Enfin, un **commentaire** est apporté. Il inclut des compléments sur la situation et reprend à maintes reprises des propositions par rapport à la situation. Ces diverses propositions peuvent aller de "conserver la zone telle quelle" à "construire un bassin d'orage en amont".

3.5. La cartographie

Les données sont reprises à l'échelle 1/10.000^{ième} sur support papier. Le format A4 a été choisi pour permettre une diffusion pratique et aisée de l'information. C'est en effet en circulant que ce répertoire pourra être complété et affiné.

Une carte de synthèse a été dressée au 1/40.000^{ième}, et ce grâce au système de support informatique du service technique voyer provincial. Elle propose une représentation d'ensemble du thème abordé.

¹ DAUTREBANDE S., Le cours d'eau et ses zones inondables : quelques nouvelles approches pour une étude d'incidence, Journée d'étude STIV, Gembloux, 1994

4. La suite à donner à ce travail

Aborder le problèmes des zones inondées au niveau des différentes vallées composant le bassin versant de la Dyle n'est pas chose aisée, et ceci par la nature même des données qui doivent être rassemblées.

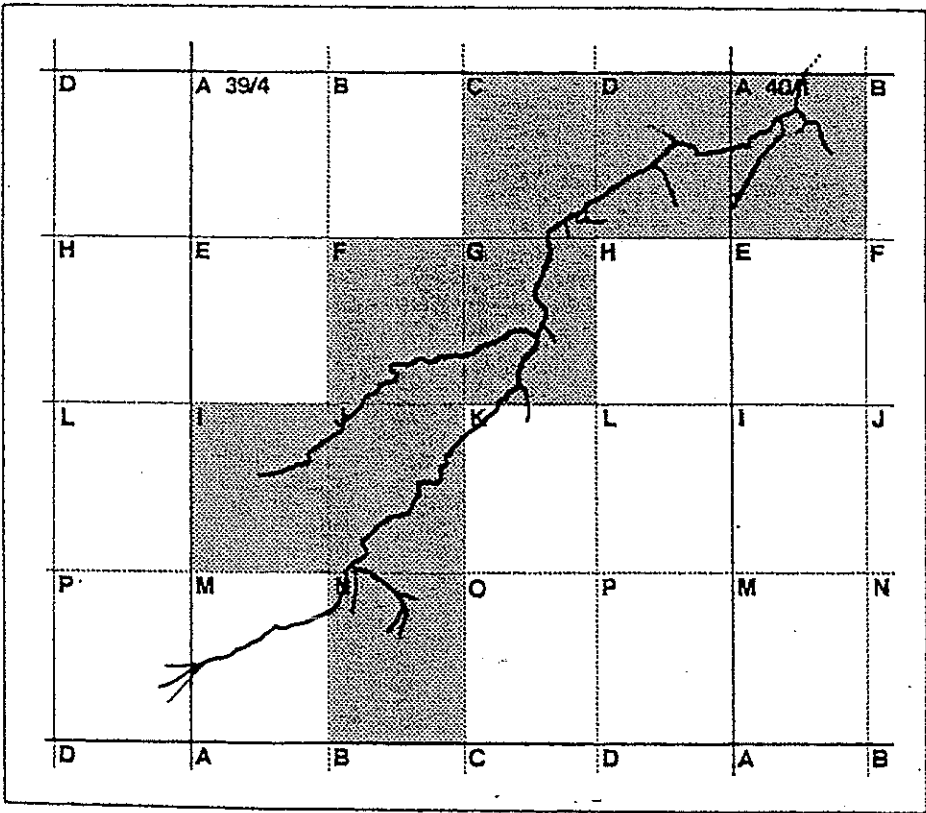
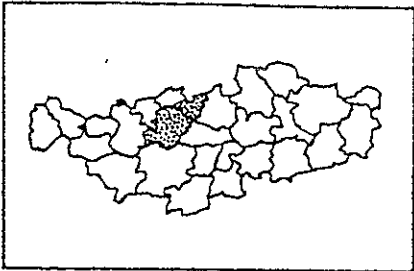
Au stade actuel du travail, nous proposons de nous tourner à nouveau vers les partenaires du contrat de rivière qui, par la connaissance du terrain qui les concerne, peuvent compléter avec pertinence les informations décrites. Nous vous demandons d'avoir un regard critique sur ce document.

Viendra par après un travail important et délicat qui consistera à envisager comment ces zones peuvent être considérées dans une gestion dite "intégrée" de la vallée de la Dyle. Deux axes de réflexion se dessinent dorés et déjà, d'une part en matière de gestion hydraulique des rivières (petits et grands travaux) et d'autre part en matière d'aménagement du territoire (au niveau régional et au niveau communal).

La vallée de la Lasne

Communes concernées : Lasne
Rixensart

Principaux affluents : Le Smohain
L'Argentine



Localisation

Vallée: Lasne

Cours d'eau: Ry Milhoux

Code: VII.1

Municipalité: Lasne

Localisation: Couture-St-Germain, Rue de l'Abbaye

Nv. code: VII.10

Caractéristiques de l'inondation

Superficie: +/- 2 hectares

Type de zone: type I.
 type II.

Fréquence: 1X/an ou davantage

1X/5 ans

1X/10 ans

1X/50 ans

non précisée

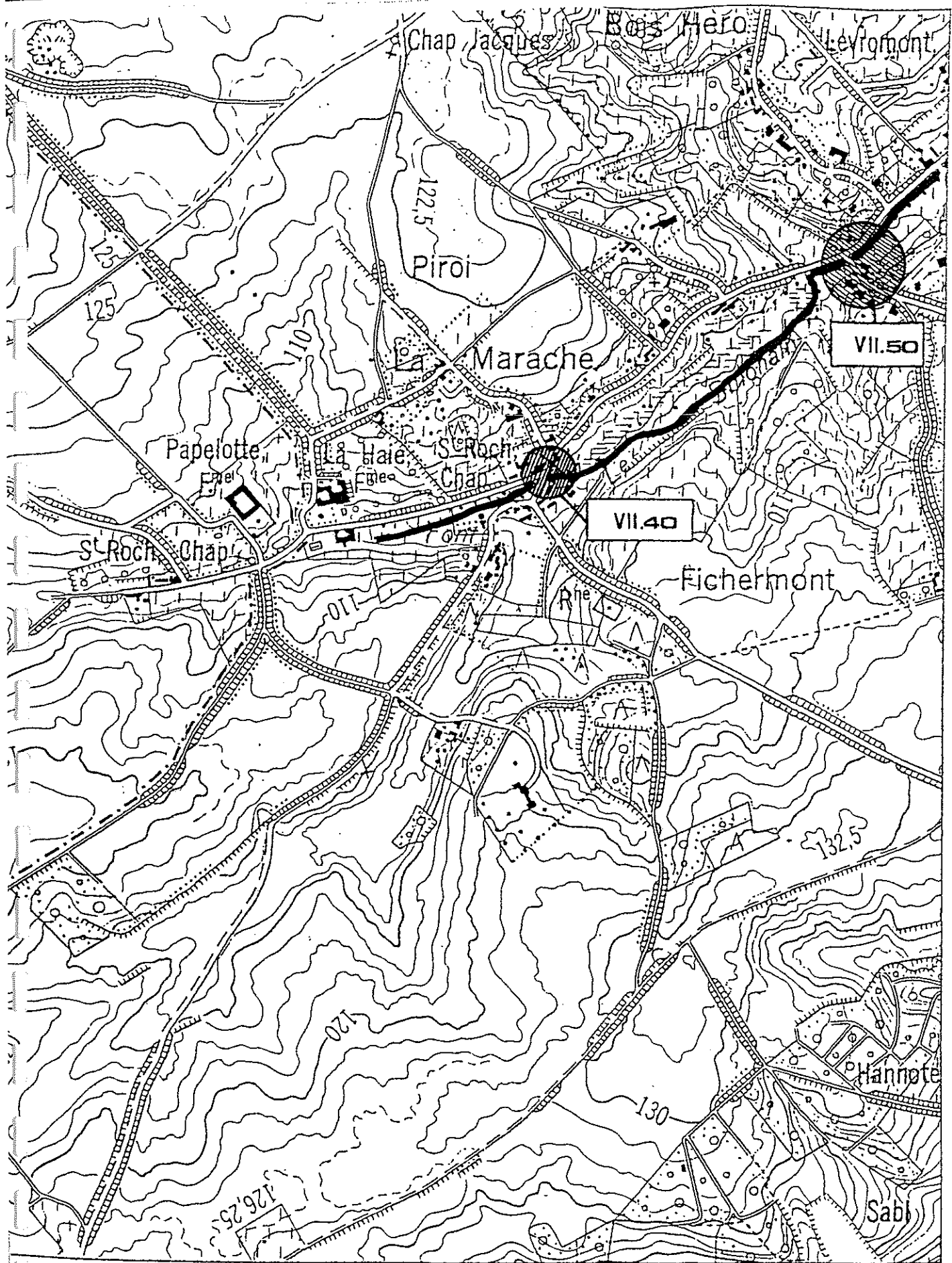
Causes:

Caractéristiques du site

Situation de droit: zone forestière,
zone d'intérêt paysager

Occupation: zone humide, réserve naturelle

Commentaires



Echelle : 1/10.000
 Vallée de la Lasne
 Carte IGN : La Hulpe 39/4

A	B	C	D
E	F	G	H
X	J	K	L
M	N	O	P

Localisation

Vallée: Lasne

Cours d'eau: Smohain

Code: VII.6

Commune: Lasne

Localisation: Ohain, Route d'Aquinot / Marache

Nv. code: VII.60

Caractéristiques de l'inondation

Superficie: +/- 1 hectare

Type de zone: type I.
 type II.

Fréquence: 1X/an ou davantage
 1X/5 ans
 1X/10 ans
 1X/50 ans
 non précisée

Causes:

Caractéristiques du site

Situation de droit: zone d'espace vert,
zone d'intérêt paysager

Occupation: habitat

Commentaires

Localisation

Vallée: Lasne

Cours d'eau: Smohain

Code: VII.7

Commune: Lasne

Localisation: Ohain, Ohain plage

Nv. code: VII.70

Caractéristiques de l'inondation

Superficie: +/- 1 hectare

Type de zone: type I.
 type II.

Fréquence: 1X/an ou davantage
 1X/5 ans
 1X/10 ans
 1X/50 ans
 non précisée

Causes:

Caractéristiques du site

Situation de droit: zone d'espace vert,
zone d'intérêt paysager

Occupation: étang

Commentaires

Localisation

Vallée: Lasne

Cours d'eau: Smohain

Code: VII.8

Commune: Lasne

Localisation: Ohain, Route d'Ohain

Nv. code: VII.80

Caractéristiques de l'inondation

Superficie: +/- 1 hectare

Type de zone: type I.
 type II.

Fréquence: 1X/an ou davantage
 1X/5 ans
 1X/10 ans
 1X/50 ans
 non précisée

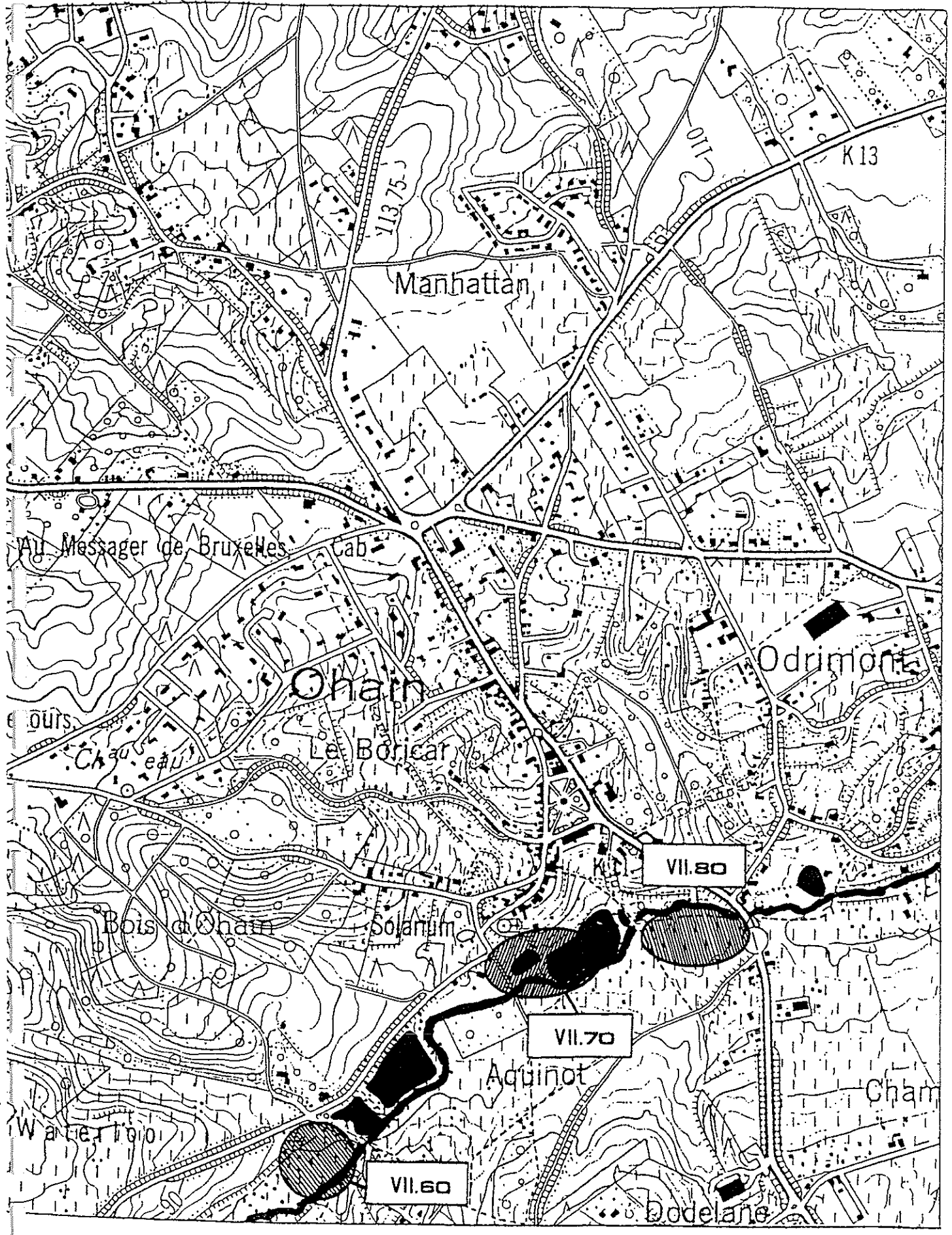
Causes:

Caractéristiques du site

Situation de droit: zone d'espace vert,
zone d'intérêt paysager

Occupation: prairie

Commentaires



Echelle : 1/10.000
 Vallée de la Lasne
 Carte IGN : La Hulpe 39/4

A	B	C	D
E	X	G	H
I	J	K	L
M	N	O	P

200 100 0 200 400 600 800 1000 M

Localisation

Commune: Lasne

Cours d'eau: Smohain

Commune: Lasne

Code: VII.9

Localisation: Ohain, Rue du Moulin

Nv. code: VII.90

Caractéristiques de l'inondation

Superficie: +/- 0.5 hectare

Type de zone: type I.
 type II.

Fréquence: 1X/an ou davantage
 1X/5 ans
 1X/10 ans
 1X/50 ans
 non précisée

Notes:

Caractéristiques du site

Situation de droit: zone d'espace vert,
zone d'intérêt paysager

Occupation: étang

Remarques

Localisation

Commune: Lasne

Cours d'eau: Smohain

Commune: Lasne

Code: VII.10

Localisation: Rue de la Lasne

Nv. code: VII.100

Caractéristiques de l'inondation

Superficie: +/- 0.5 hectare

Type de zone: type I.
 type II.

Fréquence: 1X/an ou davantage
 1X/5 ans
 1X/10 ans
 1X/50 ans
 non précisée

Notes:

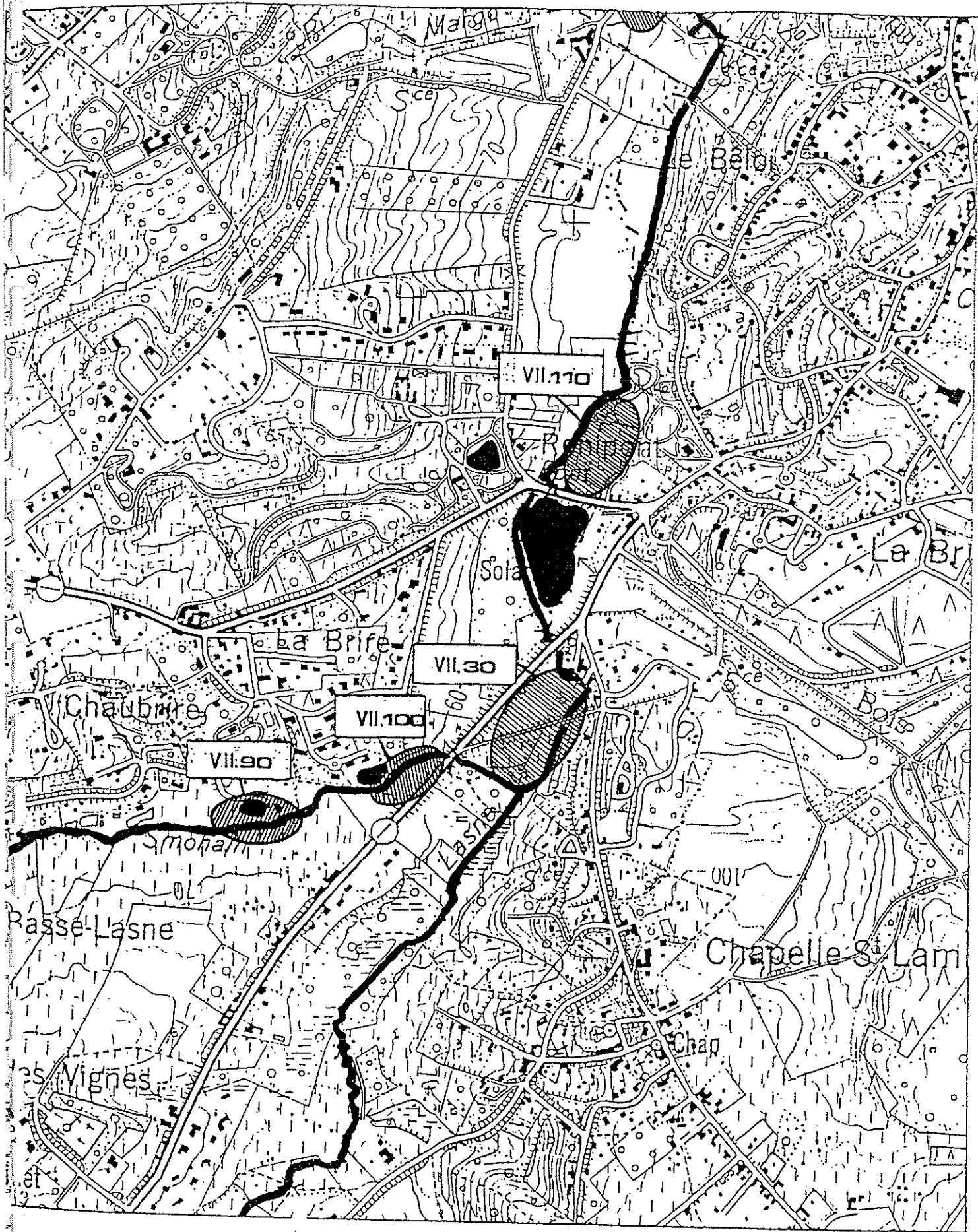
Caractéristiques du site

Situation de droit: zone d'espace vert,
zone d'intérêt paysager

Occupation: prairie

Remarques

Insérer.



Echelle : 1/10.000
 Vallée de la Lasse
 Carte IGN : La Hulpe 39/4

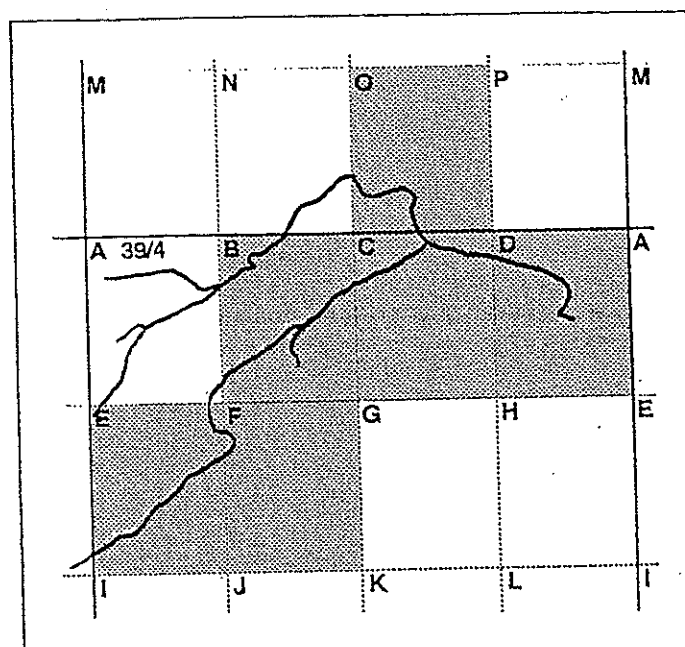
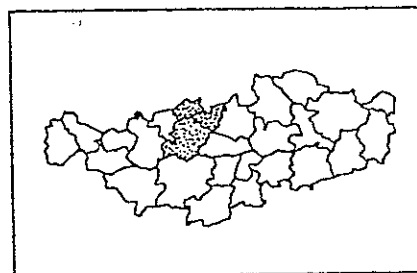


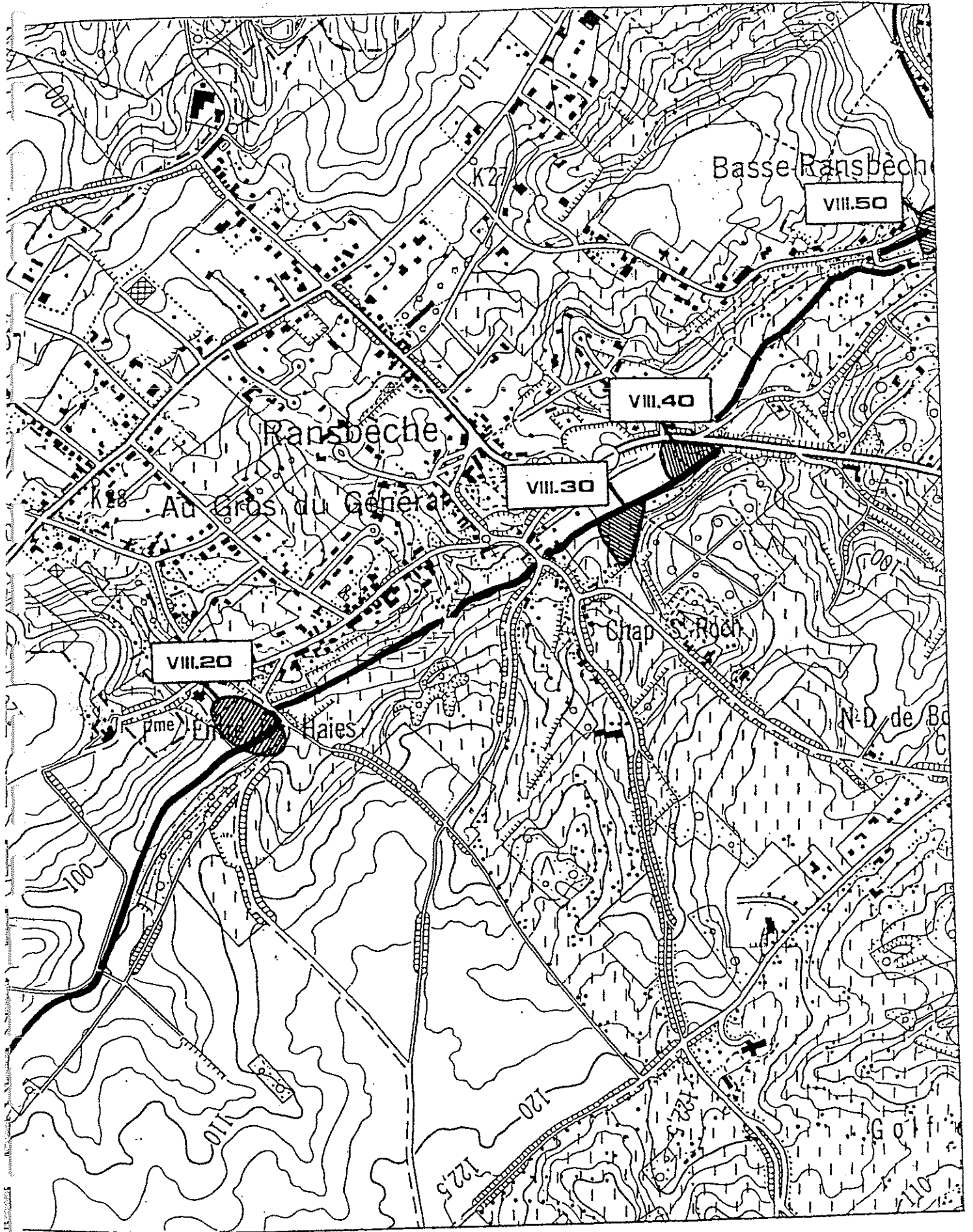
A	B	C	D
E	F	G	H
I	J	K	L
M	N	O	P

La vallée de l'Argentine

Communes concernées : Lasne
Rixensart
La Hulpe

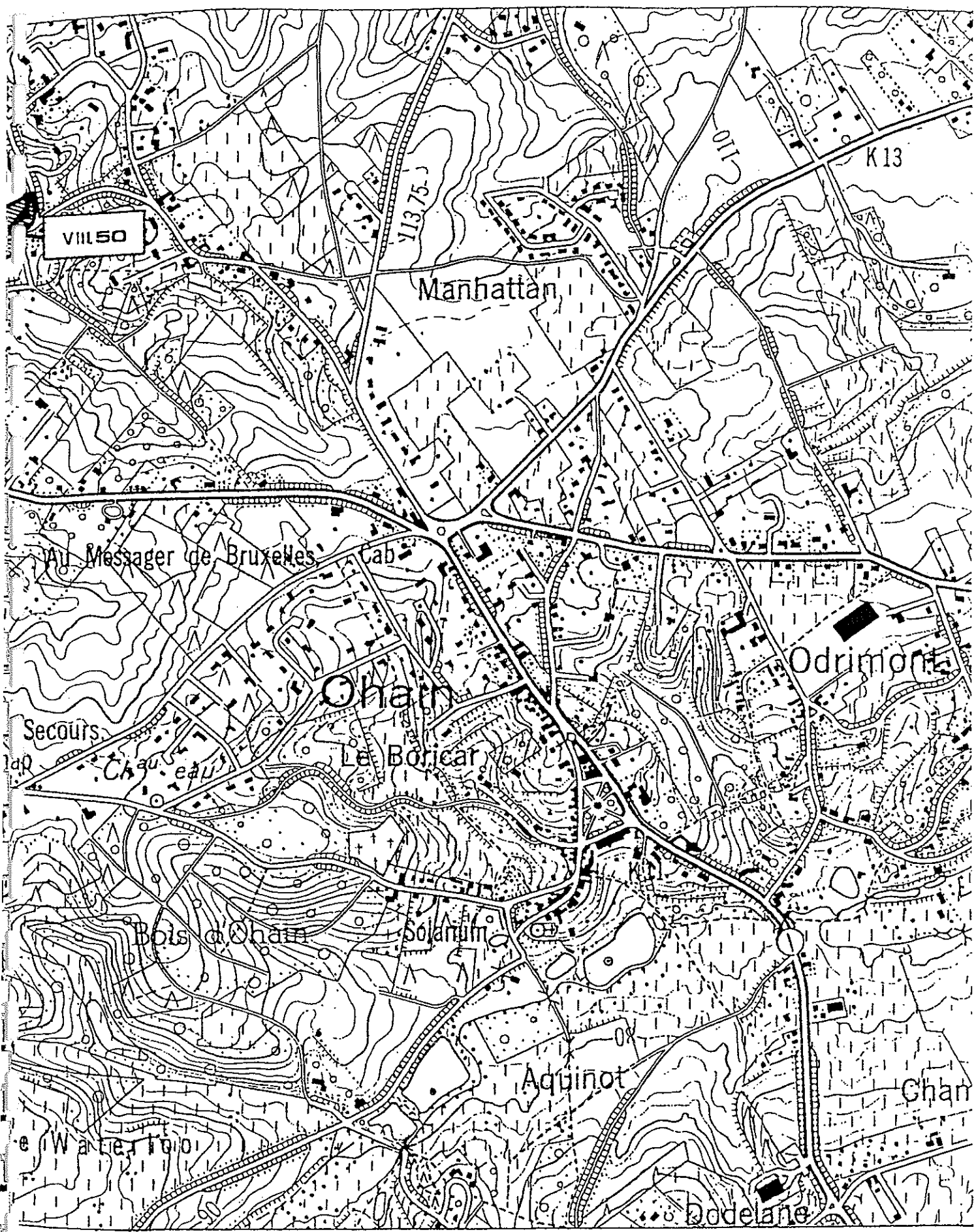
Principaux affluents : La Mazerine .



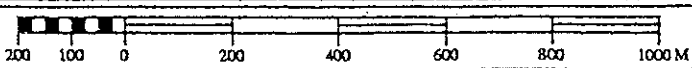


Echelle : 1/10.000
 Vallée de l'Argentine
 Carte IGN : La Hulpe 39/4

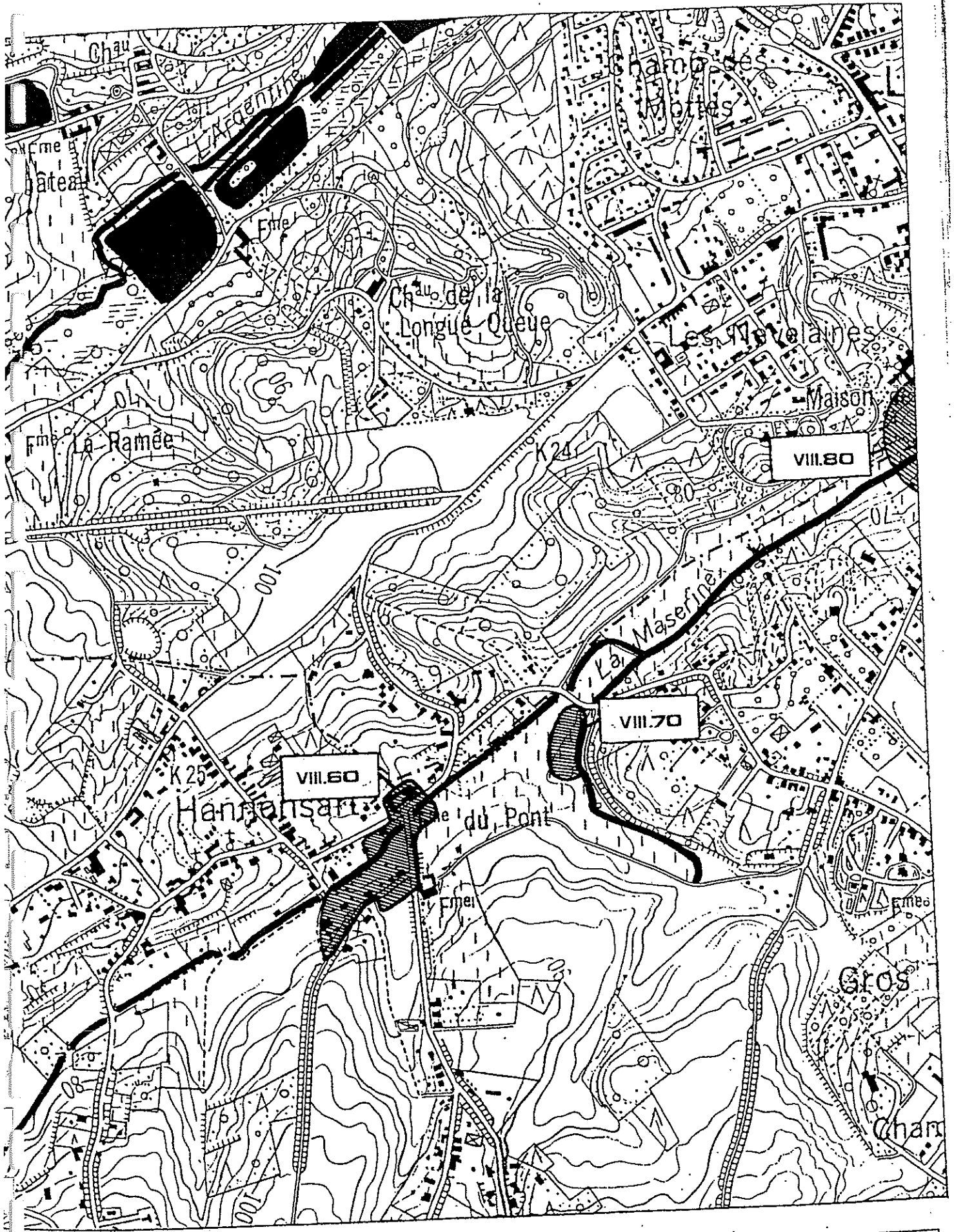
A	B	C	D
X	F	G	H
I	J	K	L
M	N	O	P



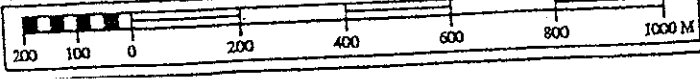
Echelle : 1/10.000
 Vallée de l'Argentine
 Carte IGN : La Hulpe 39/4



A	B	C	D
E	X	G	H
I	J	K	L
M	N	O	P



Echelle : 1/10.000
 Vallée de l'Argentine
 Carte IGN : La Hulpe 39/4



A	X	C	D
E	F	G	H
I	J	K	L
M	N	O	P

Localisation

Vallée: Argentine

Cours d'eau: Coulant d'Eau

Commune: Lasne

Code: VIII.2

Localisation: Ransbeck, Rue de la Sablière

Nv. code: VIII.20

Caractéristiques de l'inondation

Superficie: +/- 1 hectare

Type de zone: type I.
 type II.Fréquence: 1X/an ou davantage

- 1X/5 ans
 1X/10 ans
 1X/50 ans
 non précisée

Causes: ruissellement

Caractéristiques du site

Situation de droit: zone agricole

Occupation: habitat

Commentaires

Deux bassins d'orage sont prévus dans le P.C.G.E.

Localisation

Vallée: Argentine

Cours d'eau: Coulant d'Eau

Commune: Lasne

Code: VIII.3

Localisation: Ransbeck, entre Ch. des Messes et route des Marnières

Nv. code: VIII.30

Caractéristiques de l'inondation

Superficie: +/- 0.5 hectare

Type de zone: type I.
 type II.Fréquence: 1X/an ou davantage

- 1X/5 ans
 1X/10 ans
 1X/50 ans
 non précisée

Causes:

Caractéristiques du site

Situation de droit: zone d'extension d'habitat

Occupation: culture

Commentaires**Localisation**

Vallée: Argentine

Cours d'eau: Coulant d'Eau

Commune: Lasne

Code: VIII.4

Localisation: Ransbeck, entre Ch. des Messes et route des Marnières

Nv. code: VIII.40

Caractéristiques de l'inondation

Superficie: +/- 0.5 hectare

Type de zone: type I.
 type II.Fréquence: 1X/an ou davantage

- 1X/5 ans
 1X/10 ans
 1X/50 ans
 non précisée

Causes:

Caractéristiques du site

Situation de droit: zone d'extension d'habitat

Occupation: culture

Commentaires

Localisation

Vallée: Argentine

Cours d'eau: Coulant d'Eau

Commune: Lasne

Code: VIII.5

Localisation: Bas Ransbeck, Ch. de Bas Ransbeck

Nv. code: VIII.50

Caractéristiques de l'inondation

Superficie: +/- 1 hectare

Type de zone: type I.
 type II.

Fréquence: 1X/an ou davantage

1X/5 ans

1X/10 ans

1X/50 ans

non précisée

Causes:

Caractéristiques du site

Situation de droit: zone d'habitat

Occupation: habitat

Commentaires

Localisation

Vallée: Argentine

Cours d'eau: Coulant d'Eau

Commune: Lasne

Code: VIII.6

Localisation: Hannonsart, Rue aux Fleurs

Nv. code: VIII.60

Caractéristiques de l'inondation

Superficie: +/- 2.5 hectares

Type de zone: type I. type II.

Fréquence: 1X/an ou davantage
 1X/5 ans
 1X/10 ans
 1X/50 ans
 non précisée

Causes:

Caractéristiques du site

Situation de droit: zone d'habitat

Occupation: zone agricole

Commentaires

Localisation

Vallée: Argentine

Cours d'eau: Mazerine

Commune: Lasne

Code: VIII.7

Localisation: Gros Tienne

Nv. code: VIII.70

Caractéristiques de l'inondation

Superficie: +/- 1 hectare

Type de zone: type I.
 type II.

Fréquence: 1X/an ou davantage
 1X/5 ans
 1X/10 ans
 1X/50 ans
 non précisée

Causes:

Caractéristiques du site

Situation de droit: zone agricole

Occupation: prairie

Commentaires

Localisation

Vallée: Argentine

Cours d'eau: Mazerine

Commune: Rixensart

Code: VIII.8

Localisation: Genvai, Rue C. Montegnies

Nv. code: VIII.80

Caractéristiques de l'inondation

Superficie: +/- 4 hectares

Type de zone: type I.
 type II.

Fréquence: 1X/an ou davantage
 1X/5 ans
 1X/10 ans
 1X/50 ans
 non précisée

Causes:

Caractéristiques du site

Situation de droit: zone agricole,
zone d'habitat

Occupation: habitations, zone boisée, étang

Commentaires

Annexe 3 :
Liste des arbres remarquables.

Province de : BRABANT

EGRIS le 21/08/98

LASNE

Localisation: RUE DE RY BEAU RY, FACE N°59
 Propriétaire: QUERCUS ROBUR
 CHENE PEDONCULE

Etat sanitaire	6	Situation dans l'environnement	IV	Hauteur (en m)	15
Circonférence (en cm)	225	Année de l'observation	1995	Intérêt	P
Ancien inventaire		Public 'O' ou Privé 'X'	X	Numéro de fiche	6464

Situation cadastrale
 Date d'approbation:

Localisation: RUE DE RY BEAU RY
 Propriétaire: CRATAEGUS, CARNUS, CORYLUS, SAMBACUS
 HAIE D'AUBEPINES, CHARMES, NOISETIERS, SUREAUX...
 SUR +/- 400 M DE LONG

Etat sanitaire	6	Situation dans l'environnement		Hauteur (en m)	
Circonférence (en cm)		Année de l'observation	1995	Intérêt	P
Ancien inventaire		Public 'O' ou Privé 'X'	X	Numéro de fiche	6463

Situation cadastrale
 Date d'approbation:

Localisation: PLAGE DE RENPONT
 Propriétaire: SALIX CHRYSOCOMA
 SAULE PLEUREUR
 12 SILETS BORDANT LETANG

Etat sanitaire	5	Situation dans l'environnement	A	Hauteur (en m)	18
Circonférence (en cm)	250	Année de l'observation	1995	Intérêt	P
Ancien inventaire		Public 'O' ou Privé 'X'	X	Numéro de fiche	6462

Situation cadastrale
 Date d'approbation:

Localisation: RUE DU MOULIN EN FACE DU N°3
 Propriétaire: COMMUNE
 QUERCUS ROBUR
 CHENE PEDONCULE
 SITE CLASSE PAR AR DU 21/12/1977 EN BORDURE RUE DU MOULIN BEAU

Etat sanitaire	6	Situation dans l'environnement	IV	Hauteur (en m)	30
Circonférence (en cm)	402	Année de l'observation	1994	Intérêt	P
Ancien inventaire		Public 'O' ou Privé 'X'	O	Numéro de fiche	7392

Situation cadastrale
 Date d'approbation:

Localisation: RUE DE DADELAINE (PRES DE LA CHAPELLE, FACE A L'OT DIRECTIONNEL)
 Propriétaire: COMMUNE
 QUERCUS ROBUR
 CHENE PEDONCULE
 SOIGNE EN 1994

Etat sanitaire	6	Situation dans l'environnement	IV	Hauteur (en m)	20
Circonférence (en cm)	314	Année de l'observation	1994	Intérêt	FP
Ancien inventaire		Public 'O' ou Privé 'X'	O	Numéro de fiche	7391

Situation cadastrale
 Date d'approbation:

Localisation	NOUVELLE PLACE DE LASNE	Situation cadastrale	
Propriétaire	COMMUNE	Date d'approbation:	
QUERCUS ROBUR		Situation dans l'environnement	A
CHENE PEDONCULE	6	Année de l'observation	1995
11 SUJETS	200	Public 'O' ou Privé 'X'	O
		Hauteur (en m)	25
		Intérêt	P
		Numéro de fiche	6458

Localisation	NOUVELLE PLACE DE LASNE	Situation cadastrale	
Propriétaire	COMMUNE	Date d'approbation:	
FRAXINUS EXCELSIOR		Situation dans l'environnement	
FRENE COMMUN		Année de l'observation	
		Public 'O' ou Privé 'X'	O
		Hauteur (en m)	
		Intérêt	
		Numéro de fiche	6459

Localisation	PLACE DE RENVAL	Situation cadastrale	
Propriétaire	COMMUNE	Date d'approbation:	
TILIA CORDATA		Situation dans l'environnement	
TILLEUL A PETITES FEUILLES	6	Année de l'observation	1994
DEBUT RUE TIENNE DE RENVAL SITE CLASSE PAR AR 24.12.58	363	Public 'O' ou Privé 'X'	O
SITUE DANS UN PETIT JARDIN ENTRE LA RUE ET DES	M	Hauteur (en m)	31
BATIMENTS		Intérêt	P
		Numéro de fiche	7393

Localisation	A 50 M DE LA RUE DE LASNE	Situation cadastrale	
Propriétaire	DEVILLE	Date d'approbation:	
CRATAEGUS → SALIX ALBA → QUERCUS ROBUR		Situation dans l'environnement	
HAIE	8	Année de l'observation	1995
BELLE HAIE DE +/- 200 M DE LONGUEUR PLUS UN GROS		Public 'O' ou Privé 'X'	X
CHENE PEDONCULE DANS UN ALIGNEMENT DE PEUPLIERS		Hauteur (en m)	
		Intérêt	P
		Numéro de fiche	6460

Localisation	RUE DU TRI BARA ROUTE DE RENOUPONT	Situation cadastrale	
Propriétaire	STOCKHART (MARCHAND DE MATERIAUX)	Date d'approbation:	
AESCULUS HIPPOCASTANUM		Situation dans l'environnement	A
MARRONNIER D'INDE	6	Année de l'observation	1995
ALIGNEMENT FORMANT ECRAN	200	Public 'O' ou Privé 'X'	X
		Hauteur (en m)	22
		Intérêt	P
		Numéro de fiche	6469

Localisation	CHAPELLE-SAINT-EMBER	Situation cadastrale	
Propriétaire	LIMITE LASNE ET LIMELETTE CHAPELLE ROBERT	Date d'approbation:	
TILIA EUROPAEA		Situation dans l'environnement	
TILLEUL DE HOLLANDE		Année de l'observation	
VEILLE SOUCHE		Public 'O' ou Privé 'X'	O
		Hauteur (en m)	
		Intérêt	
		Numéro de fiche	6484

QUALIF

RUE DU PRINTEMPS AVANT LE N°19

Localisation	RUE DU PRINTEMPS AVANT LE N°19	
Propriétaire	TRJA EUROPAEA	
Etat sanitaire	6	Situation cadastrale
Circonférence (en cm)	200	Date d'approbation:
Ancien inventaire		Situation dans l'environnement
		Année de l'observation
		Public 'O' ou Privé 'X'
		Hauteur (en m)
		Inclinaison
		Numéro de fiche
		6491

CHEMIN DE LA BRËRE ET CLOS DE LA BRËRE

Localisation	CHEMIN DE LA BRËRE ET CLOS DE LA BRËRE	
Propriétaire	ALEX AQUIFOLIUM	
Etat sanitaire	8	Situation cadastrale
Circonférence (en cm)	110	Date d'approbation:
Ancien inventaire		Situation dans l'environnement
		Année de l'observation
		Public 'O' ou Privé 'X'
		Hauteur (en m)
		Inclinaison
		Numéro de fiche
		6486

CHEMIN D'ODRIMONT, 18

Localisation	CHEMIN D'ODRIMONT, 18	
Propriétaire	TRJA EUROPAEA	
Etat sanitaire	6	Situation cadastrale
Circonférence (en cm)	230	Date d'approbation:
Ancien inventaire		Situation dans l'environnement
		Année de l'observation
		Public 'O' ou Privé 'X'
		Hauteur (en m)
		Inclinaison
		Numéro de fiche
		6483

LE VIEUX CHENE RUE D'ODRIMONT (RUE DU BATTY)

Localisation	LE VIEUX CHENE RUE D'ODRIMONT (RUE DU BATTY)	
Propriétaire	QUERCUS ROBUR	
Etat sanitaire		Situation cadastrale
Circonférence (en cm)		Date d'approbation:
Ancien inventaire		Situation dans l'environnement
		Année de l'observation
		Public 'O' ou Privé 'X'
		Hauteur (en m)
		Inclinaison
		Numéro de fiche
		6485

CHENE PEDONCULE

Localisation	SITUE A L'ARRIERE DU N°6 MAIS SUR UNE AUTRE PROPRIETE	
Propriétaire	RUE DU PRINTEMPS AVANT LE N°4	
Etat sanitaire		Situation cadastrale
Circonférence (en cm)		Date d'approbation:
Ancien inventaire		Situation dans l'environnement
		Année de l'observation
		Public 'O' ou Privé 'X'
		Hauteur (en m)
		Inclinaison
		Numéro de fiche
		6487

RUE DU PRINTEMPS AVANT LE N°19

Localisation	RUE DU PRINTEMPS AVANT LE N°19	
Propriétaire	TRJA EUROPAEA	
Etat sanitaire	8	Situation cadastrale
Circonférence (en cm)	210	Date d'approbation:
Ancien inventaire		Situation dans l'environnement
		Année de l'observation
		Public 'O' ou Privé 'X'
		Hauteur (en m)
		Inclinaison
		Numéro de fiche
		6490

TILLEUL DE HOLLANDE

CHAIK

RUE DU PRINTEMPS AVANT LE N°43

Localisation		Situation cadastrale	
Propriétaire		Date d'approbation:	
JUGLANS REGIA	Etat sanitaire	Situation dans l'environnement	IS
NOYER COMMUN	Circonférence (en cm)	Année de l'observation	1995
PENCHE VERS LA RUE	Ancien inventaire	Publie 'O' ou Privé 'X'	X
		Hauteur (en m)	19
		Inclinaison	P
		Numéro de fiche	6482

RUE DU PRINTEMPS AVANT LE N°4

Localisation		Situation cadastrale	
Propriétaire		Date d'approbation:	
AESGULUS HYPOCASTANUM	Etat sanitaire	Situation dans l'environnement	IS
MARRONNIER D'INDE	Circonférence (en cm)	Année de l'observation	1995
	Ancien inventaire	Publie 'O' ou Privé 'X'	X
		Hauteur (en m)	24
		Inclinaison	P
		Numéro de fiche	6489

RUE DES VIEUX AMIS, 13

Localisation		Situation cadastrale	
Propriétaire		Date d'approbation:	
SAUX ALBA	Etat sanitaire	Situation dans l'environnement	
SAUIE BLANC	Circonférence (en cm)	Année de l'observation	1995
RAVALE	Ancien inventaire	Publie 'O' ou Privé 'X'	X
		Hauteur (en m)	7
		Inclinaison	P
		Numéro de fiche	6482

RUE DES VIEUX AMIS, 13

Localisation		Situation cadastrale	
Propriétaire		Date d'approbation:	
QUERGUS ROBUR	Etat sanitaire	Situation dans l'environnement	
CHENE PEDONCULE	Circonférence (en cm)	Année de l'observation	1995
	Ancien inventaire	Publie 'O' ou Privé 'X'	X
		Hauteur (en m)	20
		Inclinaison	P
		Numéro de fiche	6481

RUE DES VIEUX AMIS, 13

Localisation		Situation cadastrale	
Propriétaire		Date d'approbation:	
CARPINUS BETULUS	Etat sanitaire	Situation dans l'environnement	
CHARME COMMUN	Circonférence (en cm)	Année de l'observation	1995
	Ancien inventaire	Publie 'O' ou Privé 'X'	X
		Hauteur (en m)	20
		Inclinaison	P
		Numéro de fiche	6480

SENIER DE L'HAYETTE, 32

Localisation		Situation cadastrale	
Propriétaire		Date d'approbation:	
FRAXINUS EXCELSIOR	Etat sanitaire	Situation dans l'environnement	S
PRENE COMMUN	Circonférence (en cm)	Année de l'observation	1995
	Ancien inventaire	Publie 'O' ou Privé 'X'	X
		Hauteur (en m)	20
		Inclinaison	P
		Numéro de fiche	6470

CHATEL

SEANTER DE L'HAYETTE, 32

Propriétaire BICTERLIUS

Localisation TILIA CORDATA

Localisation TILLEUL A PETITES FEUILLES

Localisation PARMIS SUJETS

Situation dans l'environnement	G 5	Hauteur (en m)	25
Année de l'observation	1985	Intérêt	P
Public 'O' ou Privé 'X'	X	Numéro de fiche	6469

Etat sanitaire	6
Circonférence (en cm)	250
Ancien inventaire	

CHEMIN DU PEQUE, CHEMIN DE WAVRE CHAPELLE

Propriétaire COMMUNE

Localisation QUERCUS ROBUR

Localisation CHENE PEDONCULE

Situation cadastrale	IV	Hauteur (en m)	25
Date d'approbation:	1985	Intérêt	FP
Public 'O' ou Privé 'X'	O	Numéro de fiche	6497

Etat sanitaire	6
Circonférence (en cm)	260
Ancien inventaire	

Localisation RUE DE LA CHENAIE

Propriétaire COMMUNE

Localisation QUERCUS ROBUR

Localisation CHENE PEDONCULE

Localisation 9 SUJETS

Situation cadastrale	AV	Hauteur (en m)	28
Date d'approbation:	1995	Intérêt	P
Public 'O' ou Privé 'X'	O	Numéro de fiche	6465

Etat sanitaire	6
Circonférence (en cm)	300
Ancien inventaire	

Localisation ROUTE DE RENIPONT

Propriétaire COMMUNE

Localisation PINUS SYLVESTRIS

Localisation PIN SYLVESTRE

Situation dans l'environnement	IV	Hauteur (en m)	19
Année de l'observation	1990	Intérêt	P
Public 'O' ou Privé 'X'	O	Numéro de fiche	6477

Etat sanitaire	6
Circonférence (en cm)	190
Ancien inventaire	

Localisation ROUTE DE RENIPONT

Propriétaire COMMUNE

Localisation SALIX ALBA

Localisation SAULE BLANC

Localisation BORD VOIRIE

Situation cadastrale	IV	Hauteur (en m)	20
Date d'approbation:	1995	Intérêt	P
Public 'O' ou Privé 'X'	O	Numéro de fiche	6478

Etat sanitaire	6
Circonférence (en cm)	390
Ancien inventaire	

CHEMIN DU PEQUE, CHEMIN DE WAVRE CHAPELLE

Propriétaire COMMUNE

Localisation TILIA EUROPAEA

Localisation TILLEUL DE HOLLANDE

Localisation DANS LE PRE FACE A LA CHAPELLE 1 SUJETS

Situation dans l'environnement	IV	Hauteur (en m)	18
Année de l'observation	1985	Intérêt	P
Public 'O' ou Privé 'X'	X	Numéro de fiche	6498

Etat sanitaire	6
Circonférence (en cm)	120
Ancien inventaire	

CHAM

Localisation: ROUTE DE LA MARACHE

Propriétaire: COMMUNE

CARPANUS BETULUS

CHARME COMMUN

ALIGNEMENT DE VIEUX SUJETS ANCIENS TETARDS COMPOSE DE 8 CHARMES ET DE 2 AUBEPINES

Etat sanitaire: 6
Circonférence (en cm): 300
Ancien inventaire

Situation dans l'environnement: A
Année de l'observation: 1995
Public: 'O' ou Privé: 'X': O
Situation cadastrale: Hauteur (en m): 19
Date d'approbation: Intérel: P
Numéro de fiche: 6469

Localisation: RUE DES VIEUX AMIS

Propriétaire: LENS

HAIE TAILLEE EN LIGUSTRUM, CRATAEGUS

HAIE EN AUBEPINES, TROENES

SUR 60 M

Etat sanitaire: 6
Circonférence (en cm)
Ancien inventaire

Situation dans l'environnement: 1995
Public: 'O' ou Privé: 'X': X
Situation cadastrale: Hauteur (en m)
Date d'approbation: Intérel
Numéro de fiche: 6479

Localisation: COIN ROUTE D'HANNONSART ET ROUTE DES MARNIERES

Propriétaire: MESSAGER DE BRUXELLES (RESTAURANT)

TILIA CORDATA

TILLEUL A PETITES FEUILLES

Etat sanitaire: 8
Circonférence (en cm): 235
Ancien inventaire

Situation dans l'environnement: J
Année de l'observation: 1996
Public: 'O' ou Privé: 'X': X
Situation cadastrale: Hauteur (en m): 15
Date d'approbation: Intérel: P
Numéro de fiche: 6486

Localisation: CHEMIN D'ODDRIMONT

Propriétaire: POUILLON

FRAXINUS EXCELSIOR

FRENE COMMUN

Etat sanitaire: 8
Circonférence (en cm): 180
Ancien inventaire

Situation dans l'environnement: 1995
Public: 'O' ou Privé: 'X': X
Situation cadastrale: Hauteur (en m): 22
Date d'approbation: Intérel: P
Numéro de fiche: 6474

Localisation: CHEMIN D'ODDRIMONT

Propriétaire: POUILLON

QUERCUS ROBUR

CHENE PEDONCULE

Etat sanitaire: 6
Circonférence (en cm): 300
Ancien inventaire

Situation dans l'environnement: 1995
Public: 'O' ou Privé: 'X': X
Situation cadastrale: Hauteur (en m): 22
Date d'approbation: Intérel: P
Numéro de fiche: 6475

Localisation: CHEMIN D'ODDRIMONT

Propriétaire: POUILLON

HAIE EN CRATAEGUS

HAIE EN AUBEPINE

Etat sanitaire: 6
Circonférence (en cm)
Ancien inventaire

Situation dans l'environnement: 1995
Public: 'O' ou Privé: 'X': X
Situation cadastrale: Hauteur (en m)
Date d'approbation: Intérel: P
Numéro de fiche: 6471

CHIRIK

Localisation: CHEMIN D'ODRIMONT

Propriétaire: POUILLON

QUERCUS ROBUR

CHENE PEDONCULE

Etat sanitaire: 2
Circonférence (en cm): 320
Ancien inventaire

Situation dans l'environnement: 16
Année de l'observation: 1995
Public 'O' ou Privé 'X': X
Hauteur (en m):
Intérêt:
Numéro de fiche: 6472

Situation cadastrale:

Date d'approbation:

Localisation: CHEMIN D'ODRIMONT

Propriétaire: POUILLON

FRAXINUS EXCELSIOR

FRENE COMMUN

Etat sanitaire: 8
Circonférence (en cm): 300
Ancien inventaire

Situation dans l'environnement: 22
Année de l'observation: 1995
Public 'O' ou Privé 'X': X
Hauteur (en m):
Intérêt:
Numéro de fiche: 6473

Situation cadastrale:

Date d'approbation:

Localisation: CHEMIN D'ODRIMONT

Propriétaire: POUILLON

TILIA CORDATA

TILLEUL A PETITES FEUILLES

Etat sanitaire: 4
Circonférence (en cm): 355
Ancien inventaire

Situation dans l'environnement: 20
Année de l'observation: 1995
Public 'O' ou Privé 'X': X
Hauteur (en m):
Intérêt:
Numéro de fiche: 6478

Situation cadastrale:

Date d'approbation:

Localisation: PLACE COMMUNALE N°24 LA MAISON DEN HAUT

Propriétaire: PUISSANT

TILIA EUROPAEA

TILLEUL DE HOLLANDE

Etat sanitaire: 4
Circonférence (en cm): 260
Ancien inventaire

Situation dans l'environnement: P
Année de l'observation: 1995
Public 'O' ou Privé 'X': X
Hauteur (en m):
Intérêt:
Numéro de fiche: 6496

Situation cadastrale:

Date d'approbation:

Localisation: PLACE COMMUNALE N°24 LA MAISON DEN HAUT

Propriétaire: PUISSANT

PINUS FRAVASTIER

PIN MARITIME

PENCHE DERRIERE LA MAISON

Etat sanitaire: 4
Circonférence (en cm): 280
Ancien inventaire

Situation dans l'environnement: P
Année de l'observation: 1995
Public 'O' ou Privé 'X': X
Hauteur (en m):
Intérêt:
Numéro de fiche: 6495

Situation cadastrale:

Date d'approbation:

Localisation: PLACE COMMUNALE N°24 LA MAISON DEN HAUT

Propriétaire: PUISSANT

FAGUS SYLVATICA PURPUREA

HETRE POURPRE

Etat sanitaire: 4
Circonférence (en cm): 360
Ancien inventaire

Situation dans l'environnement: IP
Année de l'observation: 1995
Public 'O' ou Privé 'X': X
Hauteur (en m):
Intérêt:
Numéro de fiche: 6494

Situation cadastrale:

Date d'approbation:

ORIGIN

Localisation CHEMIN DU MOULIN, 27

Propriétaire THIRAN

SALIX ALBA

SAULE BLANC

UNE TRENTAINE DE SUJETS

Localisation CHEMIN DU MOULIN, 27

Propriétaire THIRAN

ALNUS GLUTINOSA

AULNE GLUTINEUX

RANSSECI

Localisation RUE DU MONT LASSY FACE AU N°57

Propriétaire

CARPANUS BETULUS

CHARME COMAUN

CHARMILLE COMPOSEE DE 10 GRDS CHARMES, 1 GROSSE AUBEPINE ET DES PL US PETITES FACE AU N°57

Situation cadastrale	
Date d'approbation:	
Situation dans l'environnement	S
Année de l'observation	1995
Public 'O' ou Privé 'X'	X
Etat sanitaire	6
Circonférence (en cm)	200
Ancien Inventaire	
Hauteur (en m)	20
Inclinaison	P
Numéro de fiche	6468

Situation cadastrale	
Date d'approbation:	
Situation dans l'environnement	S
Année de l'observation	1995
Public 'O' ou Privé 'X'	X
Etat sanitaire	6
Circonférence (en cm)	230
Ancien Inventaire	
Hauteur (en m)	15
Inclinaison	T
Numéro de fiche	6467

Situation cadastrale	
Date d'approbation:	
Situation dans l'environnement	A
Année de l'observation	1985
Public 'O' ou Privé 'X'	X
Etat sanitaire	4
Circonférence (en cm)	250
Ancien Inventaire	
Hauteur (en m)	18
Inclinaison	P
Numéro de fiche	6457

Annexe 4 : Modifications apportées suite à l'enquête publique

La numérotation des points et l'indication des pages dans les titres de cette annexe font référence au rapport final.

I REMPLACEMENT DE LA NOTION DE SCHEMA D'ENSEMBLE PAR LA NOTION DE ZONE A OPTIONS PARTICULIERES DU SCHEMA DE STRUCTURE

Cette modification se retrouve principalement dans le chapitre III.

II POINTS ENTIEREMENT NOUVEAUX

1) Chapitre I, point 4.7, p.47

4.7. MISE EN ŒUVRE DES ZONES D'AMENAGEMENT DIFFERE

Toutes les zones d'aménagement différé du plan de secteur ne sont pas destinés uniquement à de l'habitat. Ainsi, certaines parties de zones d'aménagement différé, appelées au schéma d'affectation périmètres de services publics et d'équipements communautaires à aménagement différé, sont destinées uniquement à des services publics ou équipements communautaires. Dans les autres zones ou parties de zones d'aménagement différé (périmètre d'aménagement différé ou périmètre d'aménagement différé d'intérêt paysager au schéma d'affectation), les affectations seront déterminées lors de leur mise en œuvre. En fonction des options du schéma de structure, les priorités suivantes ont été distinguées :

- ◆ Priorité 1 = périmètres d'aménagement différé sans intérêt paysager ;
- ◆ Priorité 2 = périmètres d'aménagement différé d'intérêt paysager proches des centres villageois, sauf si l'intérêt paysager est très important, ce qui justifie un classement en priorité 3 ;
- ◆ Priorité 3 = périmètres d'aménagement différé d'intérêt paysager éloignés des centres villageois, ainsi que ceux où l'intérêt paysager est très important.

2) Chapitre I, point 5.6.2.3., p.62

5.6.2.3. La Route de l'Etat

La Route de l'Etat constitue un important point noir, particulièrement en 2 endroits :

- ◆ la traversée du village de Maransart, car il n'y a pas de contraintes pour les automobilistes
- ◆ le carrefour avec la rue de Genleau et la rue de la Gendarmerie ; le réaménagement de ce carrefour est prévu dans le cadre du PPA (devenu PCA selon le nouveau CWATUP). Les travaux sont à réaliser par le MET en concertation avec l'administration communale.

III POINT SUPPRIME

Le point 2.3. du chapitre III dans le rapport intermédiaire n°3 a été entièrement supprimé.

IV TABLEAUX INDIQUANT LES CHANGEMENTS DE NUMEROTATION SUITE A L'AJOUT OU A LA SUPPRESSION DE POINTS

1) Chapitre I

Ancienne numérotation	Nouvelle numérotation
4.7.	4.8.
5.6.2.3.	5.6.2.4.

2) Chapitre III

Ancienne numérotation	Nouvelle numérotation
2.4.	2.3.
2.4.1.	2.3.1.
2.4.2.	2.3.2.
2.4.3.	2.3.3.
2.4.4.	2.3.4.
2.4.5.	2.3.5.
2.4.6.	2.3.6.
2.4.7.	2.3.7.
2.4.8.	2.3.8.
2.4.9.	2.3.9.
2.4.10.	2.3.10.
2.4.11.	2.3.11.
2.4.12.	2.3.12.
2.4.13.	2.3.13.
2.4.14.	2.3.14.
2.4.15.	2.3.15.
2.4.16.	2.3.16.

V POINTS MODIFIES

Les modifications apportées sont indiquées en gras et soulignés. Le symbole (...) indique qu'une phrase ou partie de phrase a été supprimée sans être remplacée par une autre.

1) Chapitre I, point 2.4.1.1., p.22

2.4.1.1. Définition et intérêt écologique

La figure 2 dans l'annexe 1 reprend de manière synthétique les différents éléments à considérer.

La diversité biologique des cours d'eau se manifeste tant au niveau du lit et du milieu aquatique que des berges et des zones avoisinantes. Le milieu aquatique et les zones humides sont presque toujours très favorables au développement de la vie sauvage. Les berges, soumises aux fluctuations des débits, constituent, comme tous les espaces de transition, des milieux souvent particulièrement riches sur le plan biologique. Leur nature (argile, sable, rocher, etc.), leur profil (pentes, présence de sous-berges, etc.) et leur ensoleillement conditionnent principalement l'installation de la vie sauvage.

Par leur disposition en réseau, les cours d'eau et leurs berges constituent, dans le paysage, des liaisons privilégiées pour la flore et la faune, tant terrestre qu'aquatique. Cette fonction importante pour la conservation et le développement de la diversité des espèces et des populations animales et végétales justifie la nécessité de considérer et de gérer les cours d'eau et leurs abords en tant que milieux d'accueil pour la vie sauvage. A ce titre, les berges naturelles, boisées ou couvertes de végétations à hautes herbes, favorisent l'accueil et le déplacement des espèces sauvages.

2) Chapitre I, point 2.4.1.3., p.24

L'entretien du lit

La végétation, l'accumulation de vases ou des atterrissements peuvent obstruer le lit, entraver l'écoulement des eaux et nécessiter un curage. Sur **l'ensemble des** cours d'eau à Lasne, il peut (...) être réalisé manuellement. **Les travaux à grande échelle** doivent être échelonnés dans le temps et réalisés par tronçons alternatifs afin de perturber le moins possible la vie sauvage. L'entretien doit toujours épargner une fine couche de vase qui est le lieu d'échanges biologiques importants, participant à l'auto-épuration de l'eau.

Si des travaux ou curages sont néanmoins indispensables, on laissera si possible une berge intacte.

3) Chapitre I, point 5.3., p.49

5.3. TRANSPORTS PUBLICS

En matière de transport public, on peut premièrement constater que les souhaits émis voici quinze ans, dans le projet de Schéma directeur et ceux entendus pour ce Schéma de Structure sont ... identiques! Aucune solution n'a été apportée à l'enclavement de la Commune et la régionalisation du TEC n'a pas permis d'amélioration «visible», excepté le rapidobus entre Braine-l'Alleud et Ottignies-Louvain-la-Neuve.

4) Chapitre I, point 5.5.4.5., p.57

5.5.4.5. Profil en travers comportant:

- ◆ une chaussée carrossable de 4,5 m env. (+ filets d'eau + 1.8m par stationnement latéral). Cette largeur peut être réduite pour des circulations très locales ou privées (par ex. deux bandes de roulement en pavés);
- ◆ ces largeurs de principe seront adaptées en fonction des exigences d'accès des pompiers, tenant compte pour ceux-ci des accotements praticables et stabilisés;
- ◆ le passage d'un charroi agricole doit également être pris en considération le cas échéant (carrefours autorisant les débords et chevauchements par ex.);
- ◆ les dégagements latéraux (gazon, trottoir..) doivent toutefois garantir une largeur de 4m pour le passage des véhicules de sécurité;
- ◆ deux accotements (faisant office de bas-côtés, trottoirs, bandes de stationnement, prolongement des avant-cours, accès...) aménagés en relation aux implantations du bâti, sans continuité; les accotements réservés aux piétons doivent être protégés du stationnement sauvage par des aménagements spécifiques ;
- ◆ Pour faciliter leur entretien, les équipements souterrains seront de préférence localisés hors des pavages.

5) Chapitre I, point 5.5.6.3., pp.60-61

5.5.6.3. Priorités

Les objectifs concernant l'éclairage public sont les suivants :

- ◇ en zone semi-rurale : prévoir une lampe d'éclairage tous les deux poteaux.
- ◇ aux endroits plus sensibles : prévoir un renforcement (exemples : aux carrefours importants, un éclairage pourrait être soit renforcé, soit particulier en intensité, en couleur, etc. ; le long des voiries régionales ou situées dans un périmètre classé, une solution devrait être trouvée en concertation avec le MWET et/ou la CRMSF)

6) Chapitre I, point 5.8.3, p. 71

5.8.3. Importance des chemins

Itinéraires de promenade

Formant de longs itinéraires à travers les campagnes ou s'enchaînant les uns aux autres, ils constituent un réseau de promenades aussi bien pour les randonneurs que pour les cavaliers et les cyclistes, auquel les Lasnois paraissent particulièrement attachés. La carte des sentiers publiée par «Lasne Nature», les actions d'une association pour la défense des chemins, le placement de signalisation par la Commune témoignent de cette importance.

7) Chapitre I, point 7.4, p.85

7.4. CHOIX D'UNE OPTION DEMOGRAPHIQUE POUR LE SCHEMA DE STRUCTURE

La volonté de la commune est de préserver une population stable, ce qui implique un refus du scénario tendanciel. Pour préserver le cadre rural de celle-ci, une augmentation de la population n'est pas souhaitable. Ces considérations expliquent le choix scénario volontariste 1. Parmi les 3 hypothèses de ce scénario, c'est l'hypothèse 1 qui est la plus réaliste.

En conclusion, l'analyse détaillée des chiffres repris dans les paragraphes ci-avant liée à l'analyse des potentialités des terrains disponibles et des options politiques de Lasne en matière de développement dans la commune conduit à retenir l'hypothèse 1 du scénario volontariste 1.

8) Chapitre II, point 2.2., p.92

2.2. LES PERIMETRES AGRICOLES SENSIBLES

Les périmètres agricoles sensibles, tout en restant de périmètres destinés à l'agriculture, sont des périmètres à l'intérieur desquels la protection des éléments du maillage écologique (berges de ruisseaux, chemins creux et bois principalement) est très importante en raison de la grande valeur écologique de ces éléments. Ces périmètres contribuent donc fortement au maintien ou à la formation du paysage. A l'intérieur de ces périmètres, les pratiques agricoles doivent permettre le maintien de la qualité écologique des éléments du maillage écologique.

Les périmètres agricoles sensibles ne peuvent comporter que les constructions indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession. Il ne peut cependant pas y avoir de nouvelles constructions, sauf s'il est démontré que par rapport à l'exploitation en cause, la seule implantation possible viable est à localiser dans le périmètre et pour autant que des mesures de protection soient imposées, notamment en terme d'emplois de matériaux, de gabarit et de plantations et de respect du maillage écologique. Ils peuvent également accueillir des activités de tourisme à la ferme, pour autant que celles-ci fassent partie intégrante d'une exploitation agricole en activité. Les activités récréatives sont interdites dans ces périmètres.

9) Chapitre II, point 2.9., p.93

2.9. PERIMETRE DU SITE (...) DU CHAMPS DE BATAILLE DE WATERLOO ET PERIMETRE DE BIEN IMMOBILIER CLASSE (SITES CLASSES)

Le périmètre du site (...) du champs de bataille de Waterloo et les périmètres de bien immobilier classé (sites classés (...)) sont des périmètres imposant des servitudes de fait. Les périmètres de bien immobilier classé sont toujours destinés à protéger un patrimoine.

10) Chapitre III, point 2.3.1., p. 97

2.3.1. Hameaux d'Aywiers et Payot, Etangs de Maransart

(Ap)

◆ PCA n° 10

Ce projet de PCA répond à plusieurs objectifs (le premier pouvant d'ailleurs être atteint sans PCA):

- ◇ L'embellissement du site de l'Abbaye et de ses abords: notons que ce site a fait l'objet d'un rapport très détaillé de la CCAT, dont les recommandations seront utilement jointes au cahier des charges du PCA ou du projet de réaménagement.
- ◇ Le développement des activités communautaires liées aux pêcheries de Maransart et une meilleure définition de l'espace public entourant les étangs et traversant la Lasne (site et objectif comparables à ceux définis pour Renipont)
- ◇ Le développement harmonieux du pôle d'entreprises et de commerces au long de la route de l'Etat.
- ◇ La préservation d'une coupure structurellement importante entre ce site et le village de Maransart.
- ◇ La préservation de la valeur écologique des étangs au sud de l'étang de pêche et des anciennes cressonnières.

11) Chapitre III, point 2.3.4., p. 101

PCA n°5 - Coeur de Couture

Périmètre

Incluant le coeur du village et le versant sud de la Lasne, jusqu'à la rivière (même principe que PCA n°1), ainsi que le périmètre d'aménagement différé d'intérêt paysager adjacent au coeur du village.

Espaces publics

- ◆ Coeur: réaménagement de la place de Couture : maintien de son caractère de grande place verte, avec meilleure ouverture visuelle vers le nord (élagage du fond); suppression de l'alignement de conifères
- ◆ Vallée: aménagement du pont et rétablissement du chemin vicinal 33 longeant la Lasne + traitement paysager des berges dénudées de la rivière
- ◆ Amélioration du chemin vicinal 25 vers la fontaine St-Germain, face aux maisons existante dans la rue du même nom, sans toutefois l'élargir pour le transformer en ruelle.

(...)

Affectations et implantations

12) Chapitre III, point 2.3.6., Zone à options particulières du schéma de structure n°Cs1, anciennement schéma d'ensemble n°Cs1, p. 103

zone à options particulières du schéma de structure Cs N°1 Terrain sis entre rues Double Ecot et Chêne au Corbeau et zone de lotissement (Fond d'Agy)

Cette zone interstitielle entre hameau et zones de lotissement a peu d'impact paysager mais comporte plusieurs éléments bocager présentant un intérêt particulier. Sa mise en oeuvre vise à ramifier (...) légèrement le hameau de Sauvagemont et à le préserver au niveau écologique.

Affectation

- ◆ Périmètre de villages et hameaux d'intérêt écologique : maintien de la végétation dans la zone de cour et jardins
- ◆ Périmètre de villages et hameaux sur 50 mètres en profondeur le long de la rue du Double Ecot et de la rue du Chêne au Corbeau;
- ◆ Périmètre de villages et hameaux à densité faible pour le solde.

Espace public

Création d'un ou plusieurs sentiers piétonniers entre les rues du Double Ecot et Chêne au Corbeau, à l'occasion de la mise en oeuvre d'un permis de lotir établi sur la parcelle cadastrée 2^{ème} Division, Section B1, n°276m

Implantation

- ◆ Implantation dense en bordure des rues existantes, avec marquage des angles
- ◆ En intérieur d'îlot (permis de lotir établi sur la parcelle cadastrée 2^{ème} Division, Section B1, n°276m), implantation selon le tracé du ou des nouveaux sentiers piétonniers.

13) Chapitre III, point 2.3.12., Zone à options particulières du schéma de structure n°Oh1, anciennement schéma d'ensemble n°Oh1, pp. 110-111

zone à options particulières du schéma de structure n° Oh1

Ce petit terrain incluant un chemin vicinal et un verger enclavé permet une petite opération d'urbanisation du hameau de Chaubrire.

Périmètre:

- ◆ Chaubrire, chemin de Chaubrire jusqu'au clos de la Haute Brire

Affectations et implantations

Périmètre de villages et hameaux à densité faible avec les prescriptions particulières ci-dessous autorisant les lots de fond:

- ◆ Les constructions formeront un petit hameau, formalisant l'angle et le tracé du chemin vicinal 77, qui pourra être rendu partiellement carrossable, jusqu'au verger, qui devra être maintenu.

Espace public

- ◆ Maintien du chemin vicinal 77.

14) Chapitre III, point 2.3.12., Zone à options particulières du schéma de structure n°Oh3, anciennement schéma d'ensemble n°Oh3, pp. 111-112

zone à options particulières du schéma de structure n° Oh3

L'objet de cette zone à options particulières du schéma de structure est triple:

- unifier et embellir les espaces routiers du Messenger, carrefour principal de la Commune*
- Restructuration et équipement des terrains de sport (football) existants. A cet effet, le Schéma d'Affectation prévoit la réaffectation en zone de services publics et d'équipements communautaires d'une partie de la zone agricole (dont les terrains de sport actuels) lors d'une révision du plan de secteur.*
- confirmer et densifier le pôle d'entreprises et commerces existant, bien desservi par les grandes voiries convergeant sur le site.*

Périmètre

Ensemble des zones de bâtisse situées autour du Messenger de Bruxelles et de ses bras, incluant une portion du périmètre agricole situé au nord de la route de Genval.

Espaces publics et abords plantés

- ◆ Entrée depuis Genval: effets de porte et aménagement des carrefours aux débouchés du ch. des Strins et de Manhattan (rue Jean Hinckaert)

Affectations et implantations

- ◆ Périmètre mixte d'habitat et d'entreprises artisanales ou de services au long des terrains libres de la route de Genval (des 2 côtés), et route d'Hannonsart (côté est): l'implantation se fera selon un alignement tracé à 17m de l'axe des voiries au moins.
- ◆ Périmètre de services publics et d'équipements communautaires: rue des Strins: confirmation de la situation existante (Ecole Ouverte)

(...)

- ◆ Périmètre de villages et hameaux: confirmation d'une situation existante dans l'angle route d'Hannonsart - route des Marnières.
- ◆ Périmètre résidentiel: angle route des Marnières – Vieux chemin de Wavre
- ◆ Périmètre résidentiel: au sud de la rue Crolle
- ◆ Périmètre agricole: à réaffecter au plan de secteur en zone de services publics et d'équipements communautaires lors d'une révision de celui-ci. Lors de la mise en œuvre de cette zone, il faut aménager une zone tampon verdurisée destinée à isoler cette zone des quartiers riverains, en particulier du quartier de Manhattan. L'étendue et l'aménagement de cette zone tampon dépendra de l'implantation des futurs équipements sportifs, notamment de leur gabarit, et du type d'activités sportives.

15) Chapitre III, point 2.3.13., PCA n°4, p. 112

PCA n°4. Terrain sis place de Plancenot

Périmètre

Périmètre d'aménagement différé d'intérêt paysager entre le chemin du Lanternier et la rue de la Bachée, école existante, terrains bordant le périmètre susmentionné jusqu'à la place, la rue Sainte Catherine, la rue de la Bâchée (jusque et y compris la zone à options particulières du schéma de structure n°2).

Affectations

- ◆ Périmètre de villages et hameaux : le long du chemin du Lanternier et de la rue de la Bachée
- ◆ Périmètre de services publics et d'équipements communautaires : école
- ◆ Périmètre d'aménagement différé d'intérêt paysager : une partie est destinée au logement et l'autre à l'aménagement d'un parc
- ◆ Périmètre de services publics et d'équipements communautaires à aménagement différé : est destiné à une extension possible de l'école

Implantation

- ◆ Maintien de l'ouverture paysagère existant depuis la place de Plancenot dans la direction nord-ouest
- ◆ Création d'une ruelle partant de la place de Plancenot, parallèle à la rue de la Bâchée, jusqu'au terrain décrit dans la zone à options particulières du schéma de structure n°2
- ◆ Dans le périmètre d'aménagement différé d'intérêt paysager, cette ramification de la structure du village permettrait de longer et desservir les extensions de l'école ainsi que quelques groupes de logements sans compromettre l'espace rural directement visible depuis la place
- ◆ Celui-ci pourrait être aménagé en parc d'allure rurale, avec quelques terrains de sport.